



2023

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



47, rue Saint Barthélémy
54280 CHAMPENOUX
Tel : 03 83 31 74 37
Courriel : responsable-hydraulique@comcom-sgc.fr
N° SIRET : 245 070 589 00037

Sommaire

GLOSSAIRE	4
1 INFORMATIONS GENERALES	5
1.1 Préambule.....	5
1.2 Effectif du service.....	5
1.3 Etat des lieux succinct.....	7
2 ELEMENTS TECHNIQUES.....	8
2.1 Localisation des ouvrages	8
2.2 Chiffres clés.....	9
2.3 Inventaire des ouvrages / bilan activité.....	10
2.3.1 Station d'épuration de l'Amezule Haute	10
(Laître-sous-Amance).....	10
2.3.2 Station d'épuration de Velaine-sous-Amance.....	13
2.3.3 Station d'épuration d'Erbéviller-sur-Amezule	15
2.3.4 Station d'épuration de Cerville	17
17	
2.3.5 Station d'épuration de BHL.....	19
(Buissoncourt-Haraucourt-Lenoncourt)	19
2.3.6 Station d'épuration de l'Amezule Basse.....	21
(Lay Saint Christophe)	21
2.3.7 Station d'épuration de Gellenoncourt.....	24
2.3.8 Station d'épuration de Sornéville.....	25
2.3.9 Station d'épuration de Mazerulles.....	27
2.3.10 Station d'épuration de Réméréville	28
2.3.11 Station d'épuration de Moncel sur Seille	30
Liste des faits marquants sur le système de traitement.....	31
2.3.12 Station d'épuration de Jeandelaincourt.....	32
2.3.13 Station d'épuration de Nomeny.....	34
2.3.14 Station d'épuration de Brin sur Seille.....	37
2.3.15 Station d'épuration de Leyr.....	41
2.3.16 Station d'épuration de Clémery	43
2.3.17 Station d'épuration de Manoncourt	45
2.3.18 Station d'épuration de Belleau-Morey-Sivry.....	47
2.3.19 Station d'épuration de Serrières	49
2.3.20 Station d'épuration de Raucourt.....	51
2.3.21 Station d'épuration de Thezey Saint Martin	53
2.3.22 Station d'épuration de Lixières	55
3 ELEMENTS DE FACTURATION	57
3.1 Modalités de tarification.....	57
3.2 Le prix du m3.....	57
3.2.1 Evolution du prix du service de l'eau (hors eau) par m3 et pour 120 m3.....	57
3.2.2 La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).....	58
4 VOLET FINANCIER	58
4.1 Compte rendu financier du service de l'assainissement 2023	58
4.1.1 Recettes	58
4.1.2 Dépenses.....	58
4.1.3 Dette du service assainissement	59
4.2 Compte administratifs 2023	59
5 INDICATEURS DE PERFORMANCE RATTACHES AUX SERVICES.....	60

6	EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE	67
4	VOLET FINANCIER	51
4.1	Compte rendu financier du service de l'assainissement 2022	51
4.1.1	<i>Recettes</i>	51
4.1.2	<i>Dépenses</i>	52
4.1.3	<i>Dettes du service assainissement</i>	52
4.2	Compte administratif 2022	52
5	INDICATEURS DE PERFORMANCE RATTACHES AUX SERVICES	52
6	EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE	59

GLOSSAIRE

DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène à cinq jours)

La DBO5 représente la quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation des composés organiques biodégradables (glucides, lipides et protéines) par l'action de micro-organismes. L'oxygène consommé est mesuré après une période de cinq jours et représente principalement la dégradation des matières carbonées. La DBO5 s'exprime en milligrammes d'O₂ consommés par litre d'effluent.

DCO (Demande Chimique en Oxygène)

La DCO représente la quantité d'oxygène consommé par voie chimique pour oxyder l'ensemble des matières oxydables (organiques ou minérales) présentes dans l'eau. Les composés sont les mêmes que pour la DBO5 auxquels s'ajoutent les graisses de tous types et divers sels minéraux. Elle est particulièrement indiquée pour mesurer la pollution d'un effluent industriel. La DCO s'exprime en milligrammes d'O₂ consommés par litre d'effluent.

MES (Matières en Suspension)

Les matières en suspension sont constituées de toutes les particules minérales ou organiques véhiculées par l'effluent. Elles servent de support à une partie de la pollution. Le résultat est exprimé en milligrammes par litre d'effluent.

Ptotal (Phosphore Total)

Le phosphore total inclut la part organique liée aux rejets d'origine humaine ou animale, et la part minérale liée, entre autres, aux détergents et lessives. Le phosphore comme l'azote intervient principalement dans le phénomène d'eutrophisation des rivières. Le résultat est exprimé en milligrammes par litre d'effluent.

NK (Azote Kjeldahl ou azote organique)

L'azote Kjeldahl représente l'équivalent d'azote disponible de l'ammoniacal et de l'azote organique. Ce dernier provient notamment des déchets d'origine humaine (ex : urée). L'azote Kjeldahl contient donc une grande partie d'ions ammonium. Le résultat est exprimé en milligrammes par litre d'effluent.

NH₄⁺ (Azote ammoniacal)

La dégradation des déchets organiques produit des carbonates d'ammonium. La proportion de NH₄⁺ dans l'azote organique varie autour de 70%. Une présence trop élevée d'ions ammonium peut être le signe de la présence d'effluents agricoles dans les réseaux. Le résultat est exprimé en milligrammes par litre d'effluent.

tMS : tonne de matière sèche

ECP : Eau claire parasite : Eau parvenant dans le réseau d'assainissement mais n'ayant pas vocation à être dépolluée. Elle provient généralement du sous-sol, des rivières, sources, fontaines, trop-pleins de réservoirs, etc. Attention les eaux de pluie ne sont pas des ECP.

Réseau unitaire : ensemble de collecteurs qui véhiculent en mélange les eaux usées et les eaux pluviales pour les diriger vers la station d'épuration. Ce réseau n'a pas pour vocation d'être destinataire d'ECP.

Réseau séparatif : système d'évacuation qui possède deux catégories de collecteur : les collecteurs qui véhiculent d'une part les eaux usées (collecteurs d'eaux usées) et ceux qui véhiculent les eaux de pluie (collecteurs d'eaux pluviales).

1 Informations générales

1.1 Préambule

La Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné exerce la compétence assainissement sur les 42 communes de son territoire.

La compétence assainissement est gérée par une régie à simple autonomie financière dont les statuts ont été mis à jour lors du Conseil Communautaire en date du 11 mai 2023 (SPIC)

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leurs assemblées délibérantes et surtout un outil d'information des usagers. Il doit être présenté au Conseil Communautaire avant le 30 septembre de l'année N+1 et transmis avec l'avis du Conseil Communautaire par voie électronique à la préfecture dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le Conseil Communautaire.

Le conseil municipal de chaque Commune membre de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné est destinataire du rapport annuel adopté par le Conseil Communautaire.

Le maire doit présenter le rapport au conseil municipal au plus tard le 31 décembre.

Zonage :

En application de l'article **L2224-10 du code général des collectivités territoriales, les communes et leurs groupements doivent délimiter** un zonage d'assainissement

- les zones d'assainissement collectif, où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- les zones d'assainissement non collectif, où elles sont seulement tenues d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement, et si elles le décident, leur entretien, afin de protéger la salubrité publique.

1.2 Effectif du service

L'organisation du service,

Un Président : M. Claude THOMAS

Un Vice-Président Eau, Assainissement et GEMAPI : M. Philippe VOINSON

Un Directeur générale des Services : M. Michaël ROSSIGNOL

Un Directeur des Services Techniques : M. Cyril CHERY

La direction de la régie est assurée par M. Cyril CHERY, directeur du pôle environnement et patrimoine de la CCSGC.

Son fonctionnement est assuré par :

Une responsable du service Hydraulique : M. Olivier CLAUDON 50% assainissement et 50% eau.

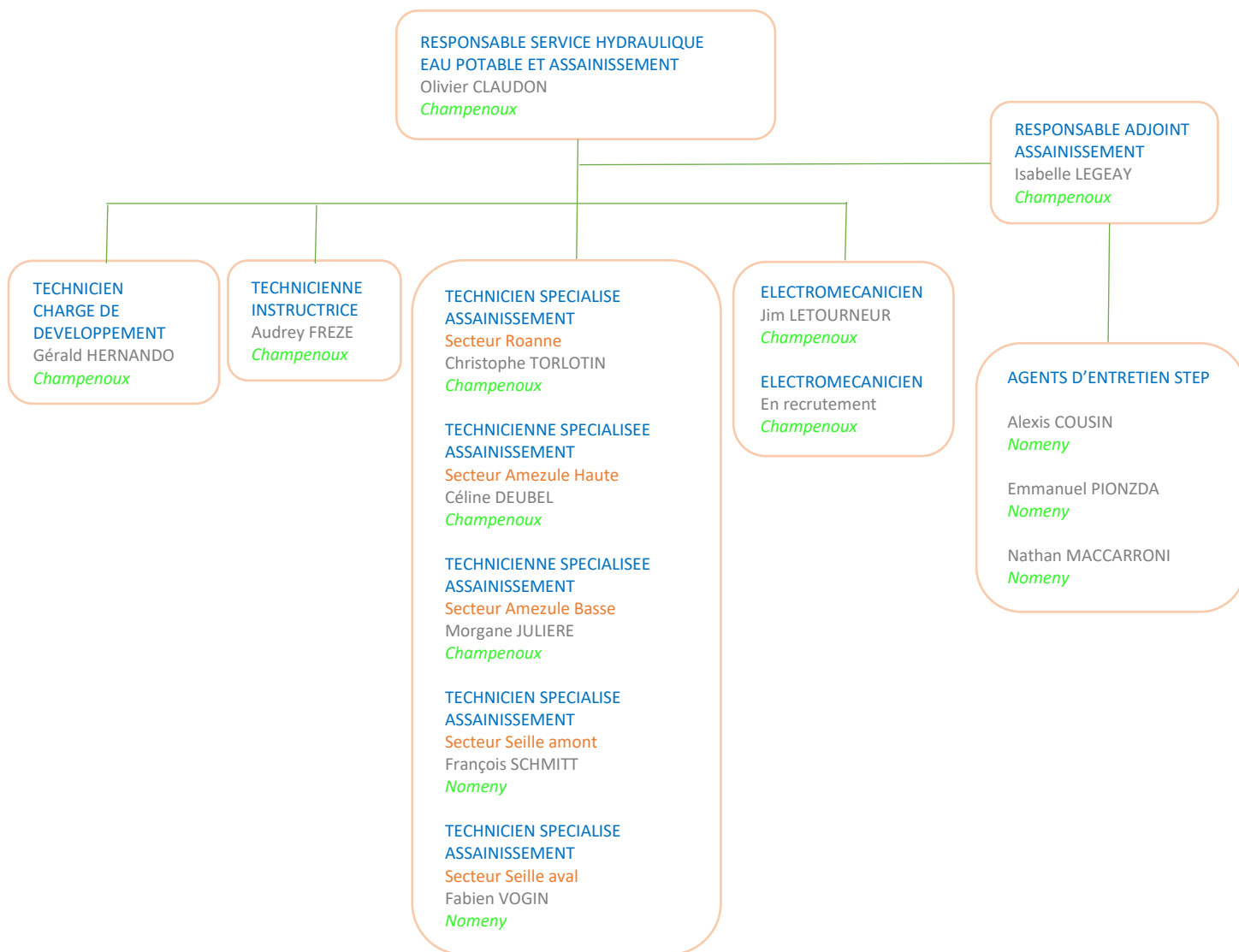
Un responsable adjoint pour l'assainissement : Mme Isabelle LEGEAY 100% assainissement

Un comptable : Magali CHAUVET (80%)

Des techniciens et des agents d'entretien (cf organigramme ci-après)

La continuité du service public est assurée par une double astreinte le Week-end, réseau et station, reliée par informatique au poste de gestion centralisée des installations située à Champenoux.

ORGANIGRAMME



Le Conseil d'exploitation de la régie est composé membres désignés par délibération du Conseil Communautaire en juin 2023.

Il est composé des membres suivants :

- Le président de la CCSGC,
- Le vice-président en charge de l'hydraulique de la CCSGC,
- 5 délégués communautaires titulaires, ainsi que 5 suppléants.

Délégués titulaires au conseil d'exploitation de la régie d'assainissement :

- M. Serge FEGER
- M. Alain HOLZER
- M. Philippe BERNARD
- M. Franck DIEDLER
- M. Antony CAPS

Délégués suppléants au conseil d'exploitation de la régie d'assainissement :

- M. Cédric BAUDOIN
- M. Bernard BECKER
- Mme Chantal CHERY
- M. Gérard GAY
- M. Philippe COLOMBI

1.3 Etat des lieux succinct

En 2023, la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné gère 22 stations d'épuration :

- **4** stations de type « **boues activées** »,
- **12** stations de type « **filtres plantés de roseaux** »,
- **4** stations de type « **infiltration-percolation** »,
- **2** stations de type « **lagunage** ».

- Stations d'épuration type « boues activées » :

-Les communes d'Amance, Laître-sous-Amance, Laneuvelotte et Champenoux disposent d'une station d'épuration d'une capacité de 2600 équivalents habitants depuis 2005.

-Les communes de Buissoncourt, Haraucourt et Lenoncourt disposent d'une station d'épuration d'une capacité de 1900 EH depuis 2011.

-Les communes d'Agincourt, Bouxières aux Chênes, Dommartin sous Amance, Eulmont et disposent d'une station d'épuration des eaux usées de l'Amezule Basse d'une capacité de 6400 équivalents habitants depuis 2011. La station reçoit également les eaux usées de Lay Saint Christophe, commune de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

-La commune de Moncel-sur-Seille dispose d'une station d'épuration des eaux usées d'une capacité de 1 100 équivalents habitants depuis 2016. La station reçoit également les eaux usées de la commune Pettoncourt.

- Stations d'épuration type « rustique – plantés de roseaux » :

-La commune de Jeandelaincourt dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 1000 EH depuis 2012.

-La commune de Nomeny dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 1300 EH depuis 2013.

-La commune de Brin sur Seille dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 720 EH depuis 2014.

-La commune de Sornéville dispose d'une station d'épuration des eaux usées d'une capacité de 400 équivalents habitants depuis 2015.

-La commune de Mazerulles dispose d'une station d'épuration des eaux usées d'une capacité de 300 équivalents habitants depuis 2015.

-La commune de Réméréville dispose d'une station d'épuration des eaux usées d'une capacité de 700 équivalents habitants depuis 2015.

-La commune de Leyr dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 1100 EH depuis 2017.

-La commune de Clémery dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 570 EH depuis 2018.

-La commune de Thézey-Saint-Martin dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 185 EH depuis 2020.

-La commune de Raucourt dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 208 EH depuis 2020.

-Les communes de Belleau (village de Belleau et village de Morey) et Sivry disposent d'une station d'épuration d'une capacité de 667 EH depuis 2020.

- Le village de Manoncourt (commune de Belleau) dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 176 EH depuis 2021.

- Stations d'épuration type « infiltration percolation » :

-La commune de Serrières dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 81 EH depuis 2020.

-La commune de Gellenoncourt dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 80 EH depuis 2012.

-La commune de Velaine-sous-Amance dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 310 EH depuis 2007.

- Le village de Lixières (commune de Belleau) dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 205 EH depuis 2023.

- Stations d'épuration type « lagunage » :

-La commune de Cerville dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 450 EH depuis 1986.

-La commune d'Erbéville-sur-Amezule dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 70 EH depuis 2001.

2 Éléments techniques

2.1 Localisation des ouvrages



2.2 Chiffres clés



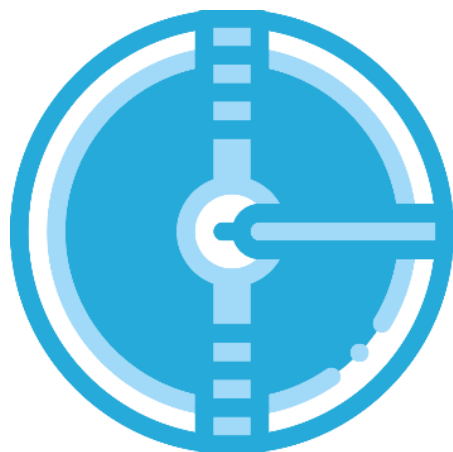
18 189 habitants desservis

2

1 705 862 m3 traités



0



22 stations de traitement

2

32 communes dont les 5 villages de Belleau raccordées à une station de traitement (273,55 km de réseaux)



3

2.3 Inventaire des ouvrages / bilan activité

2.3.1 Station d'épuration de l'Amezule Haute (Laitre-sous-Amance)



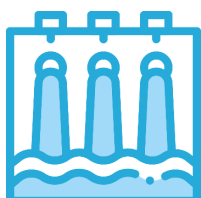
2390 Habitants raccordés soit 95%
 Amance 292
 Champenoux 1384
 Laitre-sous-Amance 350
 Laneuvelotte 364



9 Ouvrages
 dont **1** station d'épuration
 et **8** postes de relevage



307 722 m3 traités

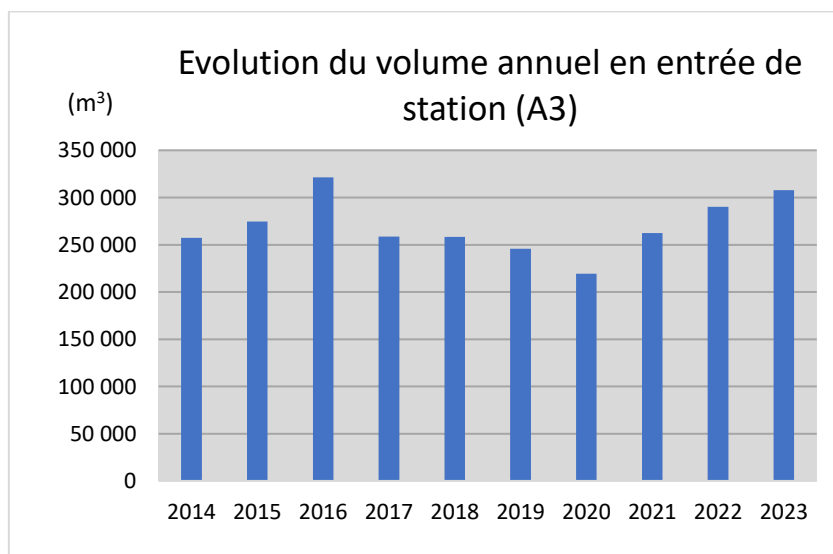


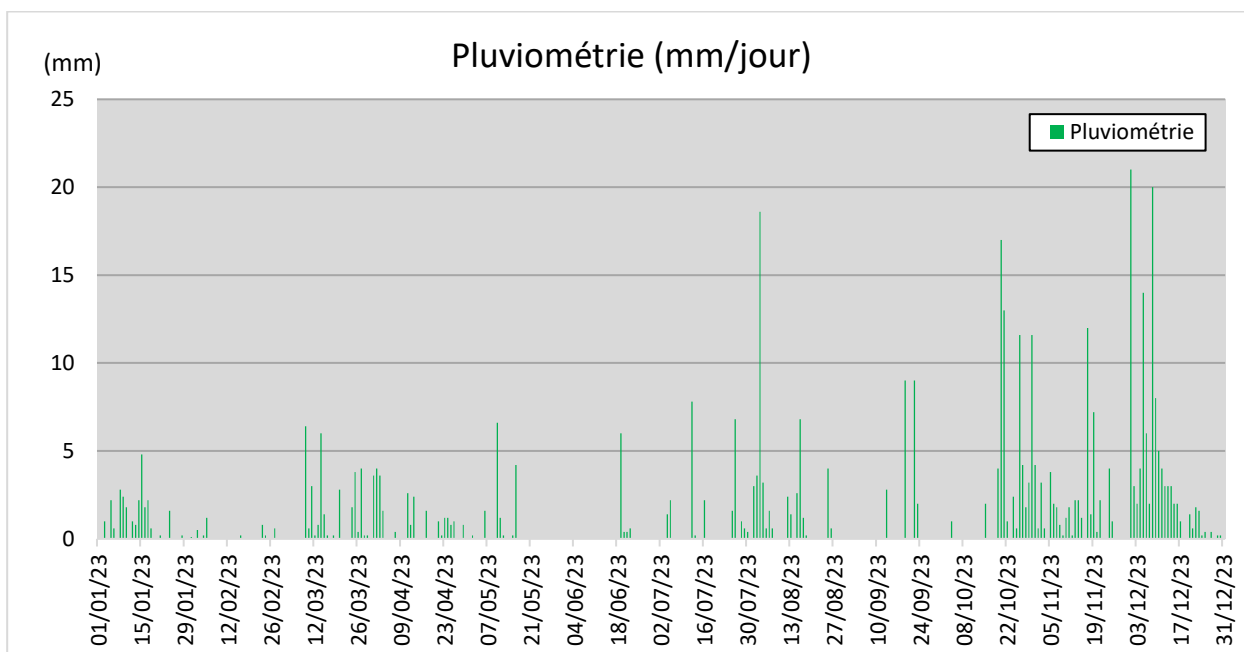
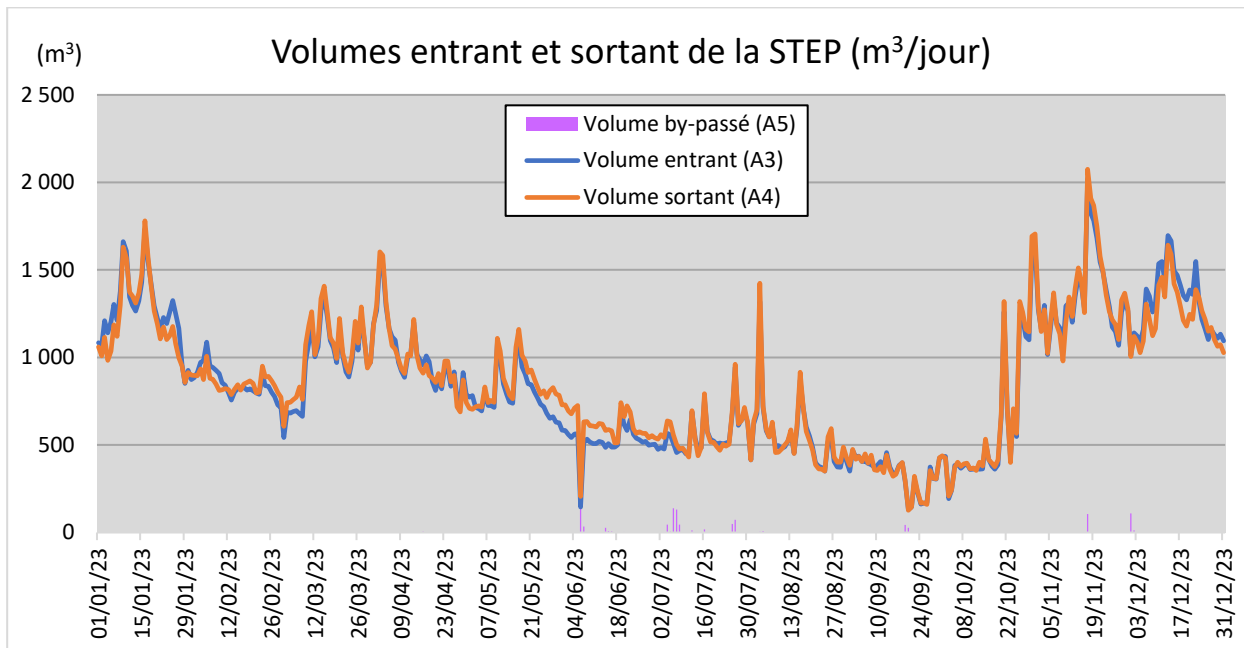
Année de mise en service : **2005**
 Capacité : **2600 EH**
 Débit nominal jour : **686 m3**
 Débit maxi jour : **2020 m3**
 Charge en DBO5 : **156 kg/j**



41,58 Km de réseaux
 dont **9,45** km pour les
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	843
Moyenne en DBO5 (kg/j) en entrée	25
Moyenne en MES (kg/j) en entrée	52
Moyenne en DCO (kg/j) en entrée	98
Boues produites (T)	19.83
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	227 806





Le tableau suivant présente les travaux réalisés sur le système de collecte au cours de l'année.

Communes	Localisation	Nature des travaux	Démarrage des travaux	Fin des travaux
CHAMPENOUX	Bords de l'Amezule, en amont du PR de l'INRA	Réfection du scellement d'un tampon sur un regard surélevé	oct.-23	nov.-23
	A l'intersection de la rue Langathe et du chemin des Censeaux	Scellement du cadre au regard du DO 5		
	Bords de l'Amezule, derrière le 55 rue d'Amance	Scellement du cadre au regard du DO 10		
	Au droit du 40 rue Saint-Barthélémy	Remplacement et mise à niveau d'un tampon + grille avaloir incorporée	nov.-23	déc.-23

Il n'y a eu aucune opération d'inspection télévisée des réseaux du secteur concerné au cours de l'année 2023.

Liste des faits marquants sur le système de traitement

Seul un événement marquant a eu lieu au cours de l'année : le remplacement dans le bassin d'aération des 128 membranes de diffusion d'air ainsi que des 64 liaisons inox par la société SAETTLER en date du 10 juillet. Cette opération a été précédée de l'intervention d'un plongeur.



Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Le remplacement des membranes a été effectué en une seule journée, sans vider les bassins de la station d'épuration. Cette intervention n'a pas engendré de déversement particulier vers le milieu naturel.

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

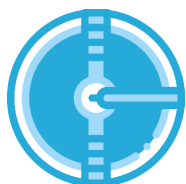
Au cours de l'année 2023, il y a eu peu d'entretien sur les linéaires de réseau, mais l'accès à certains regards et déversoirs d'orage a été facilité et sécurisé, et ce sont surtout les postes de refoulement qui ont fait l'objet d'entretien et de travaux particuliers.

L'objectif principal est de remédier aux problématiques de curage (isolement des postes de refoulement impossible car absence de vanne d'isolement ou vannes motorisées hors-service) et aux problématiques d'accès (ouverture des plaques contraignante, nécessitant plusieurs agents) évoquées dans le précédent rapport annuel. Ces travaux ont débuté au dernier trimestre 2023 avec la mise en place de vannes d'isolement pour les postes de la Bouzule et de l'INRA et se poursuivront au cours de l'année 2024 avec le remplacement de trappes d'accès et la pose de vannes d'isolement sur d'autres postes de refoulement en fonction du budget qui sera alloué.

2.3.2 Station d'épuration de Velaine-sous-Amance



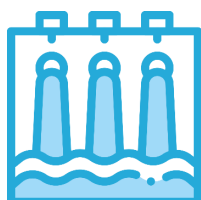
263 Habitants raccordés soit 95%
Velaine-sous-Amance 263



1 Ouvrage
Dont **1** station d'épuration



34 268 m3 traités

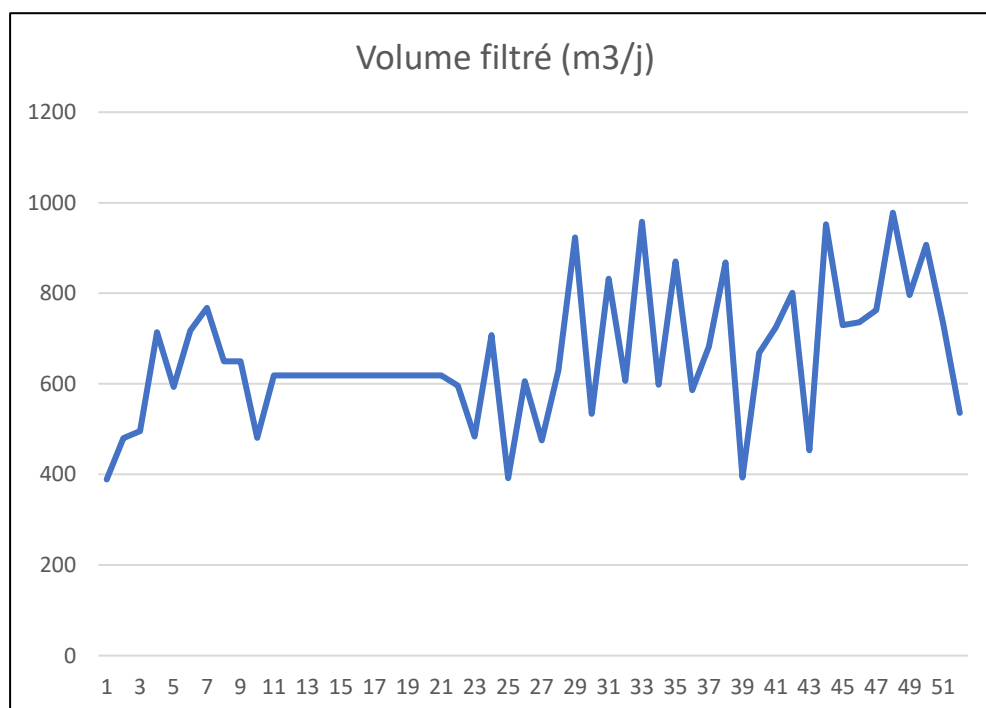


Année de mise en service : **2007**
Capacité : **310 EH**
Débit nominal jour : **210 m3**
Charge en DBO5 : **18,4 kg/j**



3,75 Km de réseaux
Dont **0,76 km** pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	92.72
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2.9
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	24
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	3734



Récapitulatif des opérations d'entretien

Les opérations d'entretien réalisées sur le système de collecte sont détaillées par type d'ouvrage : linéaire de réseau curé, entretien du poste de refoulement et des déversoirs d'orage.

- Curage de réseau :

150ml de réseau EU curé au niveau du stade (entre la rue de la Louvière et la station d'épuration).

- Entretien des postes de refoulement :

Le système de collecte de Velaine-sous-Amance ne comporte pas de poste de refoulement, il est entièrement gravitaire.

- Entretien des déversoirs d'orage (DO) :

Le système de collecte de Velaine-sous-Amance comporte 4 déversoirs d'orage (DO) et 1 ouvrage de décharge (DC).

Ces ouvrages ont été contrôlés en juin et n'ont pas nécessité d'intervention de curage.

Faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

La société IP France est intervenue sur les vannes de répartition des filtres qui devenaient compliquées à manipuler : changement du kit de joints + graissage.

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Les prélèvements sont effectués par SOCOTEC à l'aide de préleveurs automatiques réglés afin de procéder à un minimum de 144 prélèvements sur 24h.

Les échantillons sont conservés dans une glacière réfrigérée permettant de maintenir une température maximale ambiante inférieure à 8°C jusqu'à leur acheminement au laboratoire d'analyse.

Les analyses sont réalisées en externe par le laboratoire EUROFINS situé à Maxéville.

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n'est à signaler pour l'année 2023.

L'axe d'amélioration qui doit encore être développé est le suivi et l'entretien des dispositifs de mesure et d'autosurveillance : entretien, vérification et étalonnage du dispositif de mesures de débit.

2.3.3 Station d'épuration d'Erbéville-sur-Amezule



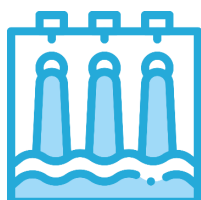
69 Habitants raccordés soit 95%
 Erbéville-sur-Amezule 69



1 Ouvrage
 Dont **1** station d'épuration



7 m3 traités sur mai 2023

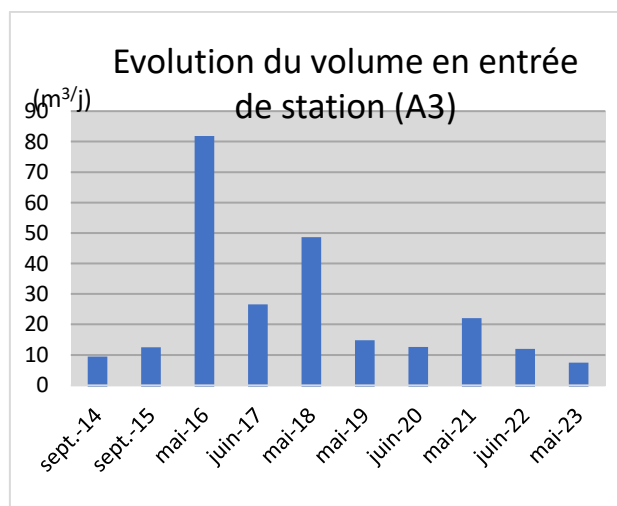


Année de mise en service : **2001**
 Capacité : **70 EH**
 Débit nominal jour : **40 m3**
 Charge en DBO5 : **3,8 kg/j**



1,83 Km de réseaux
 Dont **0,56** km pour les
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	Pas de débitmètre
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	4
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	21
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	74
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	0



Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2023. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 30 mai.

La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires ne sont pas tous atteints, mais aucuns dépassements des valeurs réglementaires n'ont été constatés. Le traitement de l'effluent semble correct.

La station fonctionne de manière satisfaisante, l'effluent traité est de bonne qualité.

L'entretien de la station est réalisé de manière satisfaisante, ainsi que l'ensemble des déversoirs d'orage.»



La seule nouveauté pour l'année 2023 est la présence de ragondins dans l'enceinte de la lagune. Un spécimen a été observé pour la première fois début avril.

La pose de plusieurs pièges (jusqu'à trois simultanément) a déjà permis de capturer et d'éliminer 12 ragondins.

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Les prélèvements sont effectués par SOCOTEC à l'aide de préleveurs automatiques réglés afin de procéder à un minimum de 144 prélèvements sur 24h.

Les échantillons sont conservés dans une glacière réfrigérée permettant de maintenir une température maximale ambiante inférieure à 8°C jusqu'à leur acheminement au laboratoire d'analyse.

Les analyses sont réalisées en externe par le laboratoire EUROFINS situé à Maxéville.

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n'est à signaler pour l'année 2023.

Une étude bathymétrique (mesure de la hauteur des boues et analyse) est prévue courant 2024 afin de procéder par la suite à une nouvelle opération de vidange et épandage.

2.3.4 Station d'épuration de Cerville



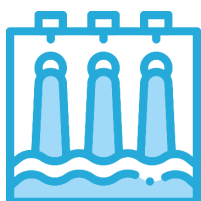
553 Habitants raccordés soit 100%
 Cerville 553



1 Ouvrage
1 station d'épuration



164 m3 traités en mai

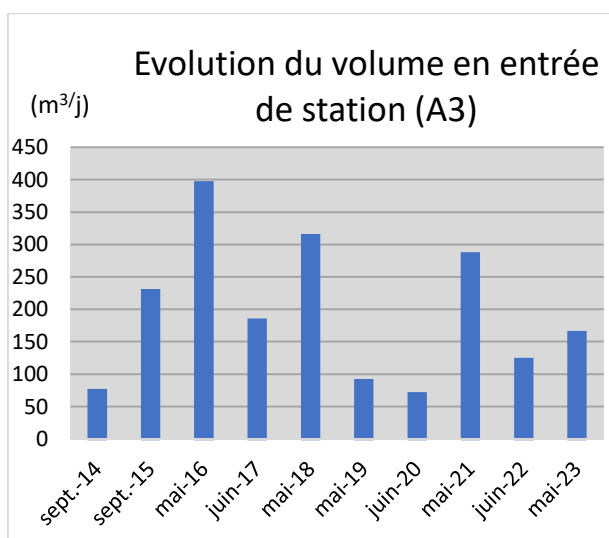


Année de mise en service : **1986**
 Capacité : **500 EH**
 Débit nominal jour : **266 m3**
 Charge en DBO5 : **27 kg/j**



9,12 Km de réseaux
 Dont **3,33** km pour les
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	Pas de débitmètre
Moyenne en BDO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	120
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	54
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	0



Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2023. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 30 mai. La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« Le traitement de l'effluent semble correct, à l'exception des mesures de pH.
La station fonctionne de manière non satisfaisante, l'effluent traité semble de bonne qualité.
Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires sont tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté.
L'entretien de la station est réalisé avec attention et régularité.
Il semblerait que les lagunes ne soit pas étanche, on peut observer un déséquilibre hydraulique très important entre l'entrée et la sortie de la lagune. »

Aucun fait marquant n'est à signaler sur le système de traitement de Cerville au cours de l'année 2023.

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Les prélèvements sont effectués par SOCOTEC à l'aide de préleveurs automatiques réglés afin de procéder à un minimum de 144 prélèvements sur 24h.

Les échantillons sont conservés dans une glacière réfrigérée permettant de maintenir une température maximale ambiante inférieure à 8°C jusqu'à leur acheminement au laboratoire d'analyse.

Les analyses sont réalisées en externe par le laboratoire EUROFINs situé à Maxéville.

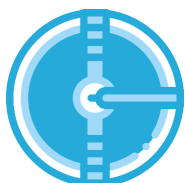
Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n'est à signaler pour l'année 2022.

Il faudra prochainement envisager la réalisation d'études bathymétriques (mesure de la hauteur des boues et analyse) afin de procéder à une nouvelle opération de vidange et épandage.

2.3.5 Station d'épuration de BHL (Buissoncourt-Haraucourt-Lenoncourt)



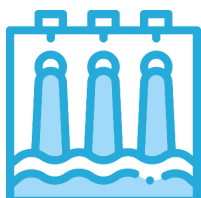
1409 Habitants raccordés soit 90%
 Buissoncourt 241
 Haraucourt 625
 Lenoncourt 543



7 Ouvrages
 Dont **1** station d'épuration
 et **6** postes de relevage



196 420 m3 traités

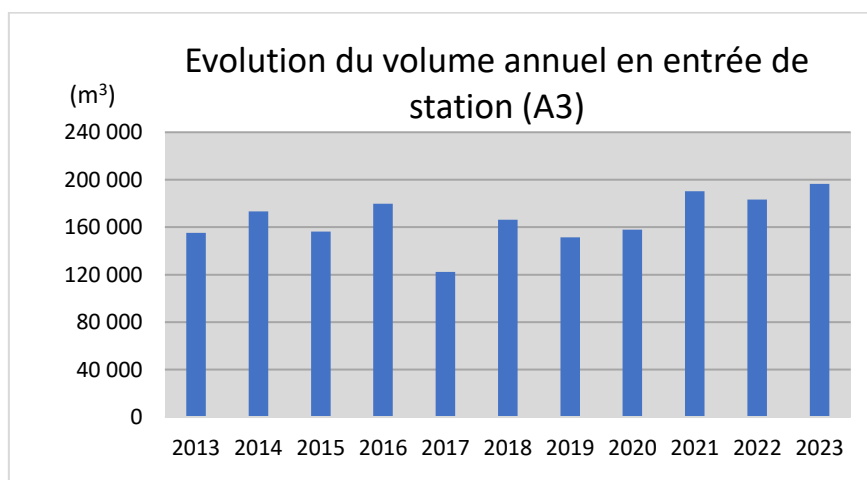


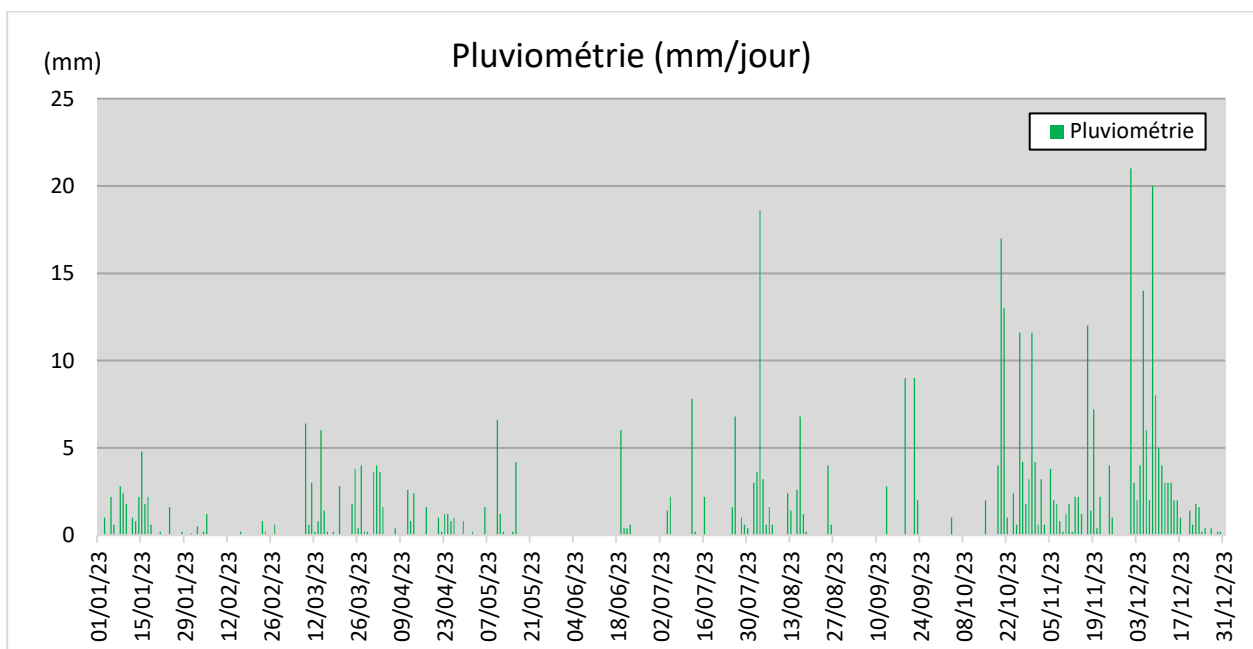
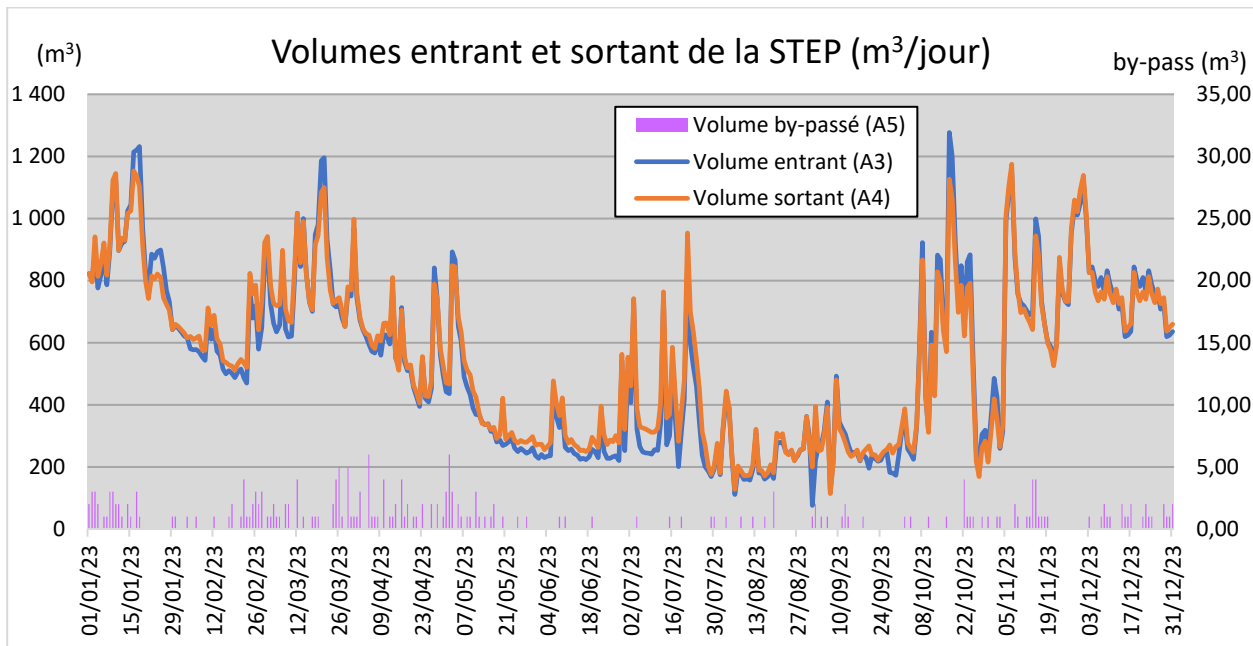
Année de mise en service : **2011**
 Capacité : **1900 EH**
 Débit nominal jour : **456 m3**
 Débit maxi jour : **1275 m3**
 Charge en DBO5 : **118 kg/j**



25,95 Km de réseaux
 Dont **7,70** km pour les
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	538
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	Nulle
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	3.5
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	14
Boues produites (T)	10.77
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	149 825





[Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance](#)

Aucun fait marquant n'est à signaler sur le système de traitement de BHL au cours de l'année 2023.

[Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement](#)

Conformément à la réglementation en vigueur, 2 mesures d'analyses ont été réalisées au cours de l'année 2023.

Les prélèvements sont effectués à l'aide de préleveurs automatiques dont la température est vérifiée à chaque analyse mensuelle. Le nombre de prélèvements effectués est également vérifié afin de s'assurer d'un nombre minimum de 144 prélèvements.

Les analyses sont réalisées en externe par le laboratoire EUROFINS situé à Maxéville. Les échantillons sont conservés dans une glacière réfrigérée et transportés directement au laboratoire dans les 4h suivant la mise en flacons.

La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n'est à signaler pour l'année 2023.

Les non-conformités relevées par DEKRA en 2022 ont toutes été résolues au cours de cette année.

Les améliorations envisagées pour l'année 2024 sont la mise en place d'un traitement du phosphore par injection de chlorure ferrique dans le bassin biologique, l'élaboration d'un planning de maintenance préventive ainsi que la création de modes opératoires visant à faciliter la continuité de service lors d'éventuels remplacements du technicien en charge de la station.

2.3.6 Station d'épuration de l'Amezule Basse (Lay Saint Christophe)



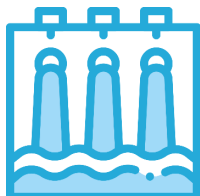
3010 Habitants raccordés soit 95%
 hors Lay Saint Christophe (CCBP)
 Agincourt 404
 Bouxières aux Chênes 1297
 Dommartin sous Amance 263
 Eulmont 1046
 Lay Saint Christophe 2 251



6 Ouvrages
 Dont **1** station d'épuration
 et **5** postes de relevage



554 327 m3 traités

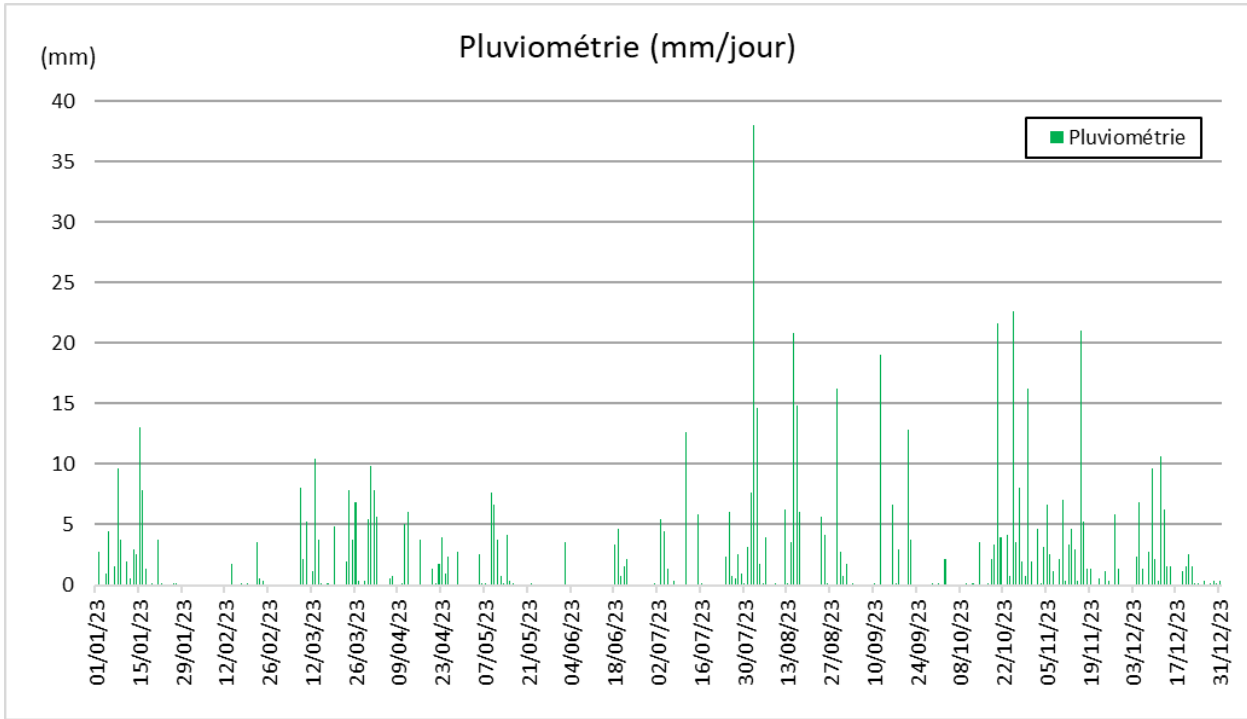
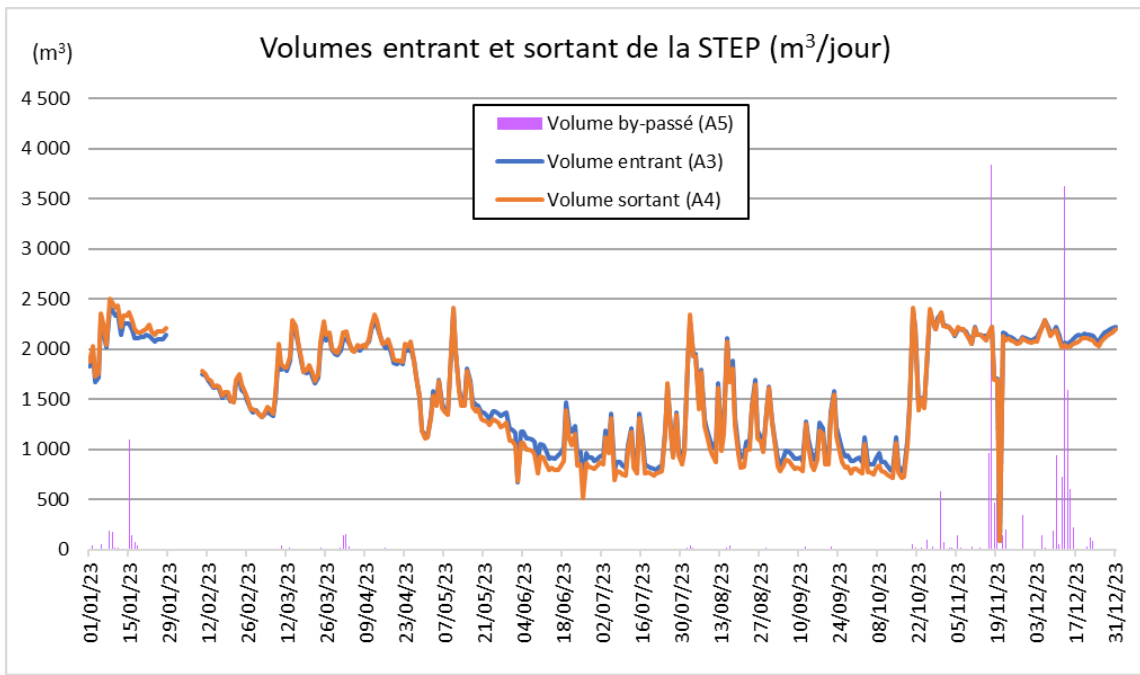
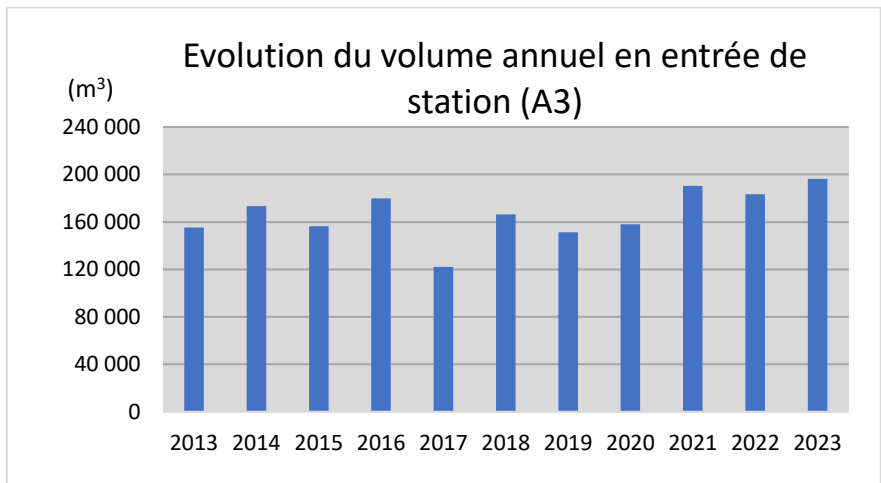


Année de mise en service : **2011**
 Capacité : **6400 EH**
 Débit nominal jour : **2016 m3**
 Charge en DBO5 : **345 kg/j**



51,68 Km de réseaux
 Dont **13,26 km** pour les
 eaux pluviales + LSC

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	1518
Moyenne en DBO5 (kg/j) en entrée	61
Moyenne en MES (kg/j) en entrée	102
Moyenne en DCO (kg/j) en entrée	244
Boues produites (T)	172
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	361 592



Le tableau suivant présente les inspections télévisées réalisées par un prestataire sur le secteur concerné au cours des dernières années.

Communes	Localisation	Nature des travaux	Démarrage des travaux	Fin des travaux
EULMONT	Allée des Vieux Jardins	Inspection télévisée pour vérification de canalisation et recherche de regard borgne (75 ml)	07/22	08/22
EULMONY	Rue du Château	Inspection télévisée de 50 ml et de 6 branchements	2022	2022

Le tableau suivant présente les curages réalisés par un prestataire sur le secteur concerné au cours des dernières années.

Communes	Localisation	Nature des travaux	Démarrage des travaux	Fin des travaux
BOUXIERES-AUX-CHENES Moulin	Rue Lyautey	Curage réseau unitaire sur 10 ml, bouché par racines	11/01/2022	11/01/2022
BOUXIERES-AUX-CHENES	Réseau le long du cours d'eau, en amont du poste de relevage	Débouchage canalisation 200 m en amont du PR (camion d'hydrocurage obligé de rester sur la D913 à 70m de la zone, zone enherbée ennoyée)	13/01/2022	13/01/2022
BOUXIERES-AUX-CHENES	Réseau le long du cours d'eau, en amont du poste de relevage	Débouchage canalisation 200 m en amont du PR (camion d'hydrocurage obligé de rester sur la D913 à 70m de la zone, zone enherbée ennoyée)	04/03/2022	04/03/2022
BOUXIERES-AUX-CHENES	Réseau le long du cours d'eau, en amont du poste de relevage	Curage de 200 ml de réseau unitaire qui est ensablé, en amont du PR	10/08/2022	10/08/2022
BOUXIERES-AUX-CHENES Ecuelle	Rue des Vergers	Curage réseau ECP plein de calcaire (intervention possible suite à la réhausse d'un tampon)	29/09/2022	29/09/2022
BOUXIERES-AUX-CHENES Ecuelle	Rue des Vergers	Curage réseau ECP 80 ml plein de calcaire	25/10/2022	25/10/2022
BOUXIERES-AUX-CHENES Ecuelle	Rue des Vergers	Curage réseau ECP 150 ml plein de calcaire (intervention possible suite à la réhausse de 3 tampons)	17/11/2022	17/11/2022
BOUXIERES-AUX-CHENES Ecuelle	Rue des Vergers Rue du Château	Curage préventif du réseau ECP 150ml (calcaire)	17/08/2023	17/08/2023
BOUXIERES-AUX-CHENES Ecuelle	Rue des Vergers	Curage réseau ECP entre 2 regards, bouchon de calcaire	24/01/2024	24/01/2024

[Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement](#)

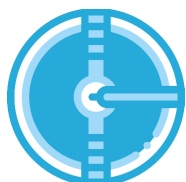
Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation (formation du personnel sur la gestion d'une STEP de type boues activées, changement des réglages, refonte du présent rapport annuel, ...)

Les axes d'amélioration qui doivent encore être développés sont la quantification des sous-produits (rendre systématique la relève des volumes vidangés par le prestataire lors des opérations de maintenance) et le suivi et l'entretien des dispositifs de mesure et d'autosurveillance : entretien vérification et étalonnage des dispositifs de mesures de débit, entretien et maintenance des préleveurs, des sondes, ...

2.3.7 Station d'épuration de Gellenoncourt



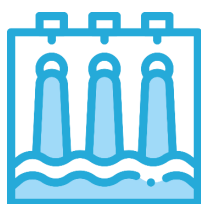
66 Habitants raccordés soit 100%
 Gellenoncourt 66



1 Ouvrage
 Dont **1** station d'épuration



Pas de débitmètre



Année de mise en service : **2012**
 Capacité : **80 EH**
 Débit nominal jour : **19 m3**
 Charge en DBO5 : **4,8 kg/j**



1,58 Km de réseaux
 Dont **0,93** km pour les
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	Pas de débitmètre
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	8
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	52
Boues produites (m3)	5
Consommation électrique (kWh) traitement	870

Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Intervention de maintenance sur le système de chasse de la station à la suite d'un dysfonctionnement.

Changement de la couche supérieure de sables sur les 3 filtres, réalisés par l'entreprise BONINI au mois de juin.

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2022. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 17 mai.

La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« Le traitement de l'effluent semble correct.

La station fonctionne de manière satisfaisante, l'effluent traité est de bonne qualité.

Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires sont tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté.

L'effluent traité est de bonne qualité.

L'entretien de la station est réalisé avec attention et régularité (surveillance des casiers et notamment des indésirables, etc...). »

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation.

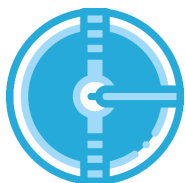
La couche supérieure de sable des 3 filtres a été renouvelée au mois de juin, améliorant significativement l'infiltration de l'effluent.

On peut également constater de meilleurs résultats d'analyses et de rendements lors de l'autosurveillance par rapport à l'année précédente.

2.3.8 Station d'épuration de Sornéville



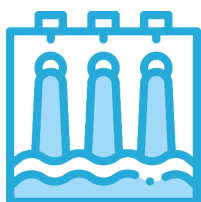
275 Habitants raccordés soit 95%
Sornéville 275



1 Ouvrage
Dont **1** station d'épuration



4690 m3 traités

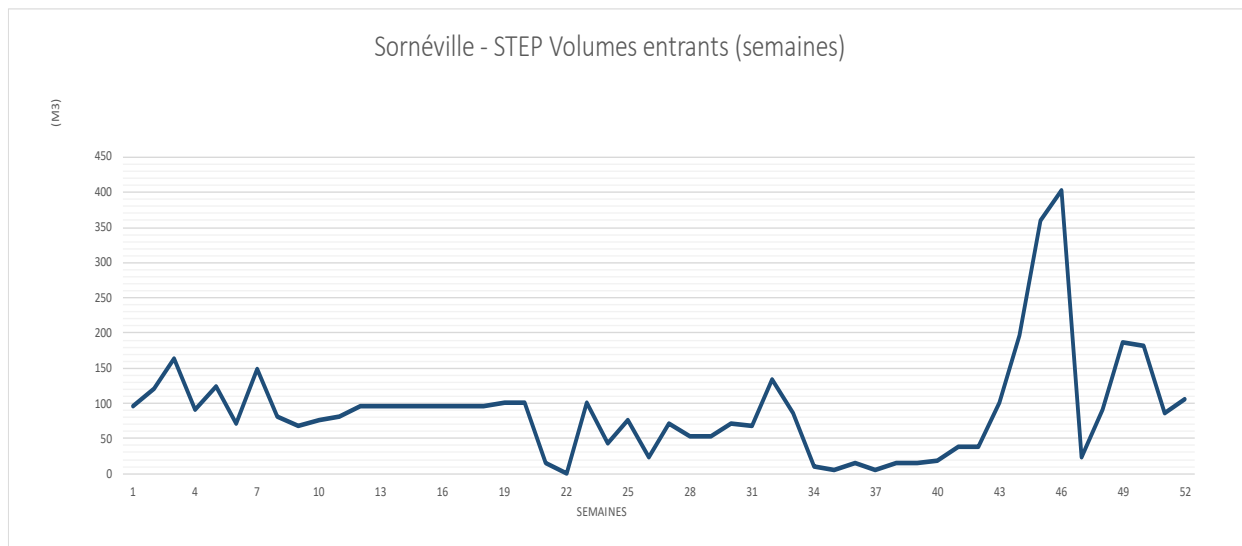


Année de mise en service : **2014**
Capacité : **400 EH**
Débit nominal jour : **84 m3**
Charge en DBO5 : **24 kg/j**



5,97 Km de réseaux
Dont **2,84** km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	13
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	4
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2.9
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	48
Boues produites (T)	0
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	Pas d'électricité



Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2023. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 11 mai.

La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« Le traitement de l'effluent semble correct.

Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires sont tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté.

L'effluent traité est de bonne qualité.

L'entretien de la station est réalisé avec attention et régularité (surveillance des casiers et notamment des indésirables, des vannes d'alternances sont opérées manuellement, etc...). »

Il y a eu 2 événements marquants au cours de l'année 2023.

- **N° 1 – 19 janvier 2023 – Remise en état de la chasse n°2**

Un problème de flotteur défaillant a provoqué un écoulement continu des eaux usées sans mise en charge de la chasse.

Ce problème a été résolu par une intervention de réparation (nouvelle barre de maintien des flotteurs soudée).

Durant cette période, la chasse a continué à alimenter le deuxième étage de roseaux par écoulement continu.

- **N° 2 – 21 février 2023 – Réparation du système antichute de la chasse n°2**

Le système antichute de la chasse numéro constitué de barreaux antichute était incomplet (absence d'un barreau) et a été rénové.

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

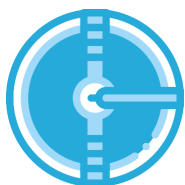
Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante.

A part le dysfonctionnement de la chasse de l'étage 2, il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2023.

2.3.9 Station d'épuration de Mazerulles



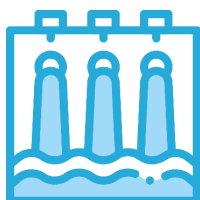
245 Habitants raccordés soit 95%
 Mazerulles 245



2 Ouvrages
 Dont **1** station d'épuration
 et **1** poste de relevages



29 167 m3 traités

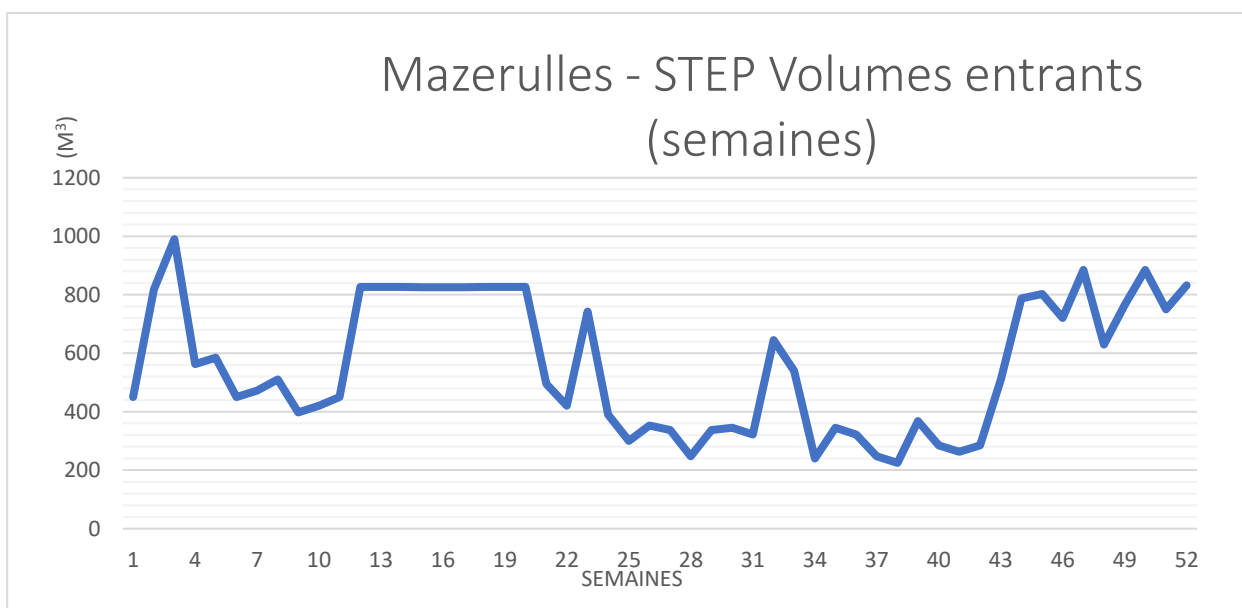


Année de mise en service : **2010**
 Capacité : **300 EH**
 Débit nominal jour : **85,5 m3**
 Charge en DBO5 : **18 kg/j**



5,78 Km de réseaux
 Dont **2,37 km** pour les
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	81
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	31
Boues produites (T)	0
Consommation électrique (kWh) collecte	3064



[Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance](#)

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2023. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 11 mai.

La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« Le traitement de l'effluent semble correct.

L'effluent traité est de bonne qualité.

Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires sont tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté.

L'entretien de la station est réalisé avec attention et régularité (surveillance des casiers et notamment des indésirables, etc...), ainsi que l'ensemble des déversoirs d'orage et du poste de relevage. »

Il n'y a pas eu d'événements marquants au cours de l'année 2023.

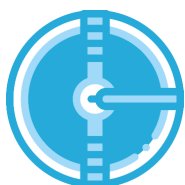
Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante. Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2023.

2.3.10 Station d'épuration de Réméréville



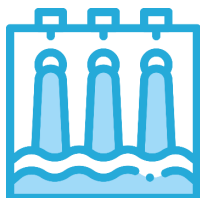
486 Habitants raccordés soit 93%
Réméréville 486



3 Ouvrages
Dont **1** station d'épuration
et **2** postes de relevages



Pas de débitmètre



Année de mise en service : **2015**
Capacité : **700 EH**
Débit nominal jour : **85 m3/j**
Charge en DBO5 : **38 kg/j**



9,61 Km de réseaux
Dont **2,28** km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	Pas de débitmètre
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	4
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	5.2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	33
Boues produites (T)	0
Consommation électrique (kWh) collecte	13 823

Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2023. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 30 mai.

Réparation de 2 chasses C3 et C4 par IPFrance.

Changement des compteurs de bâchée.

La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« Le traitement de l'effluent semble correct.

La station fonctionne de manière satisfaisante, l'effluent traité est de bonne qualité.

L'entretien de la station est réalisé de manière satisfaisante, présence de végétation indésirable sur l'ensemble des casiers.

Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires sont tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté. »

Il n'y a pas eu d'événements marquants au cours de l'année 2023.

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante.

Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2023.

Les axes d'amélioration concernent essentiellement le bon fonctionnement des chasses, la mise en place de fiches visant à améliorer les interventions des agents d'entretiens, le désherbage plus régulier des 3 filtres.

2.3.11 Station d'épuration de Moncel sur Seille



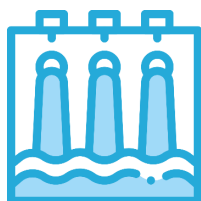
502 Habitants raccordés soit 95%
 Moncel sur Seille 502
 Pettoncourt 282



6 Ouvrages
 Dont **1** station d'épuration
 et **5** postes de relevages



64 977 m3 traités

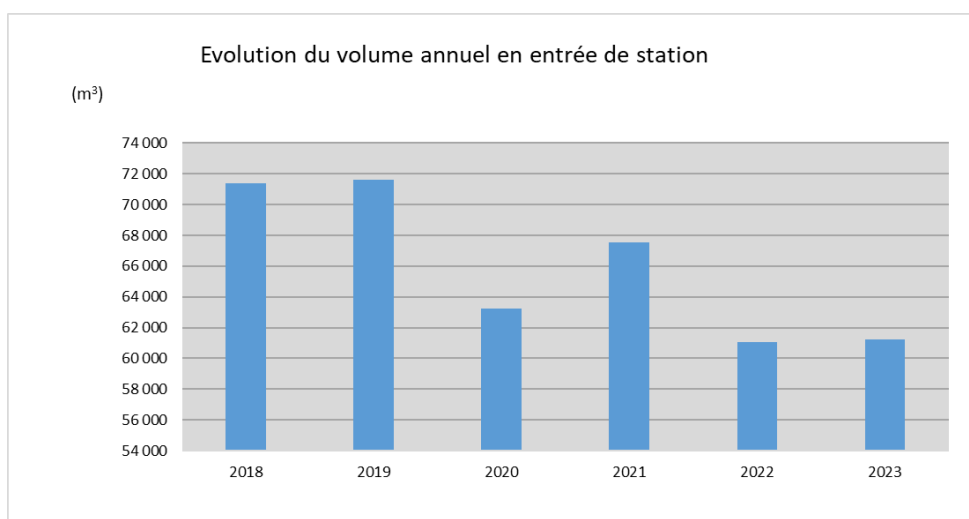


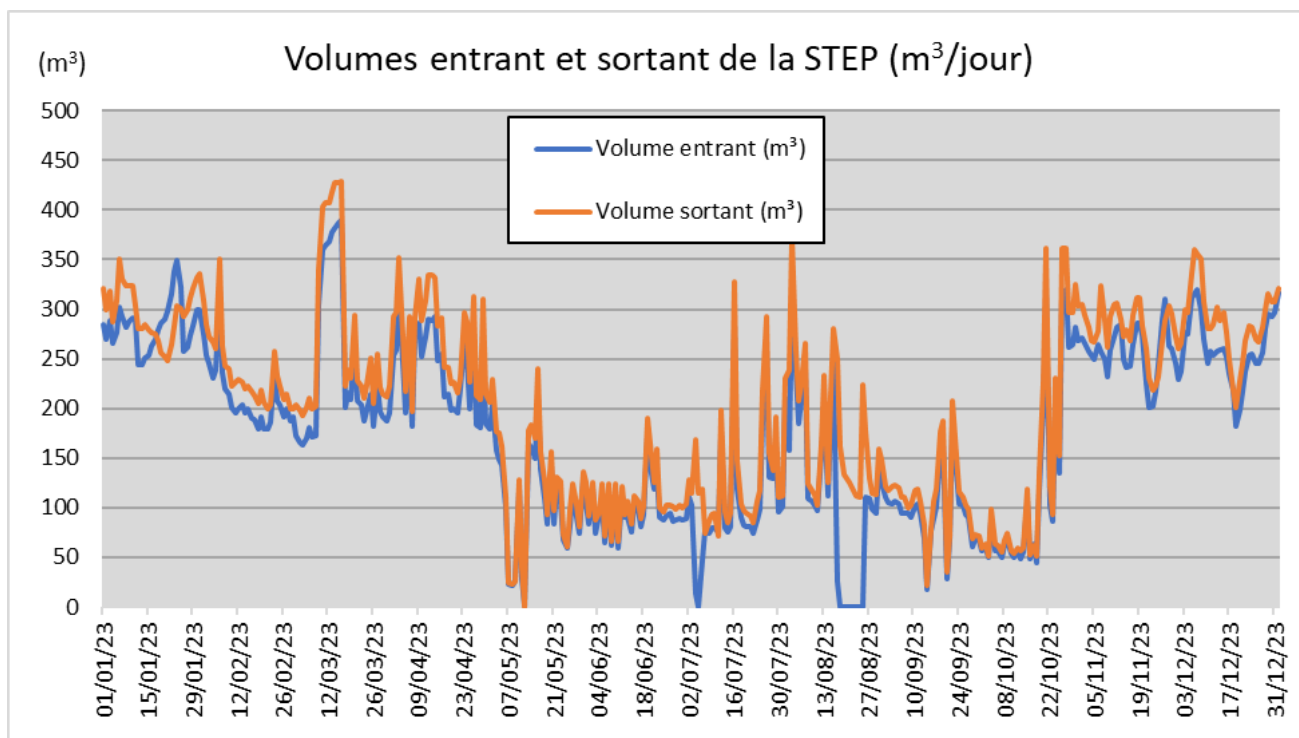
Année de mise en service : **2016**
 Capacité : **1028 EH**
 Débit nominal jour : **209 m3**
 Charge en DBO5 : **54 kg/j**



12,10 Km de réseaux
 Dont **1,53** km pour les
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	180
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	4
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	6.5
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	15
Boues produites (T)	7.95
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	104 844





[Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance](#)

Liste des faits marquants sur le système de traitement

Deux événements marquants ont eu lieu au cours de l'année 2023.

- **N° 1 – 13/03/2023 – Pompe surpresseur d'eau industrielle cassée**

Après une absence de pression en sortie de la pompe surpresseur d'eau industrielle, un dépannage par l'entreprise IP France a permis de se rendre compte que la garniture de la pompe était endommagée. Les pièces endommagées ont été remplacées et la pompe fonctionne à nouveau correctement depuis les réparations.

- **N° 2 – 11/05/2023 – Electrovanne rinçage dégrilleur HS**

Un remplacement d'une électrovanne en panne par un modèle neuf a été effectué au niveau du système de nettoyage de la vis du dégrilleur.

Le système de nettoyage fonctionne à nouveau correctement depuis l'intervention.

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation (formation du personnel sur la gestion d'une STEP de type boues activées, installation d'un pluviomètre, refonte du présent rapport annuel, ...)

Les axes d'amélioration qui doivent encore être développés sont la quantification des sous-produits (rendre systématique la relève des volumes vidangés par le prestataire des opérations de maintenance) et le suivi et l'entretien des dispositifs de mesure et d'autosurveillance : entretien vérification et étalonnage des dispositifs de mesures de débit, entretien et maintenance des préleveurs, du spectrophotomètre, des sondes, (une première visite d'un technicien pour étalonnage des préleveurs et débitmètres a été effectuée en début d'année 2024 sur une des stations à boues activées du secteur) ...

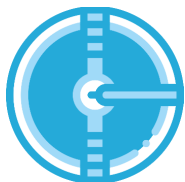
Les dysfonctionnements majeurs observés au cours de l'année ont été réglés. A l'heure actuelle, la station ne dispose que d'un surpresseur et il est envisagé d'en installer un deuxième pour qu'une aération soit maintenue en cas de panne du premier surpresseur, la même chose est envisagée pour la pompe surpresseur d'eau industrielle.

Une extension de la zone de stockage des déchets vert (trop petite à l'heure actuelle) est prévue pour que les déchets soient stockés de manière conforme.

2.3.12 Station d'épuration de Jeandelaincourt



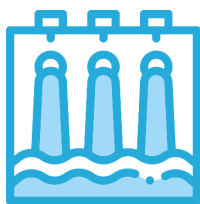
780 Habitants raccordés soit 95%
 Jeandelaincourt 780



2 Ouvrages
 Dont **1** station d'épuration
 et **1** poste de relevage



76 325 m3 traités

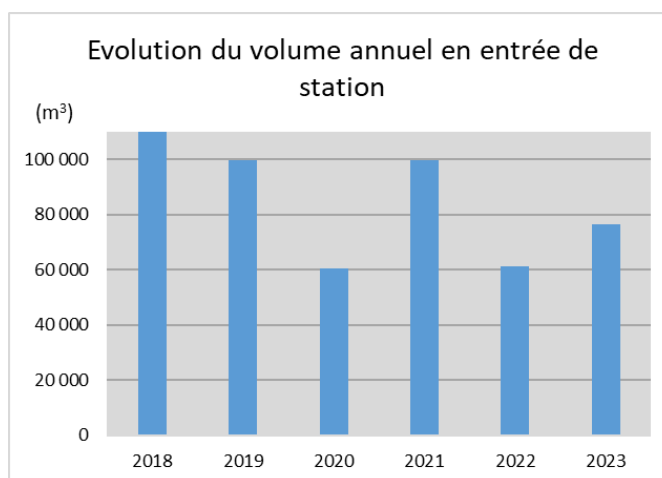


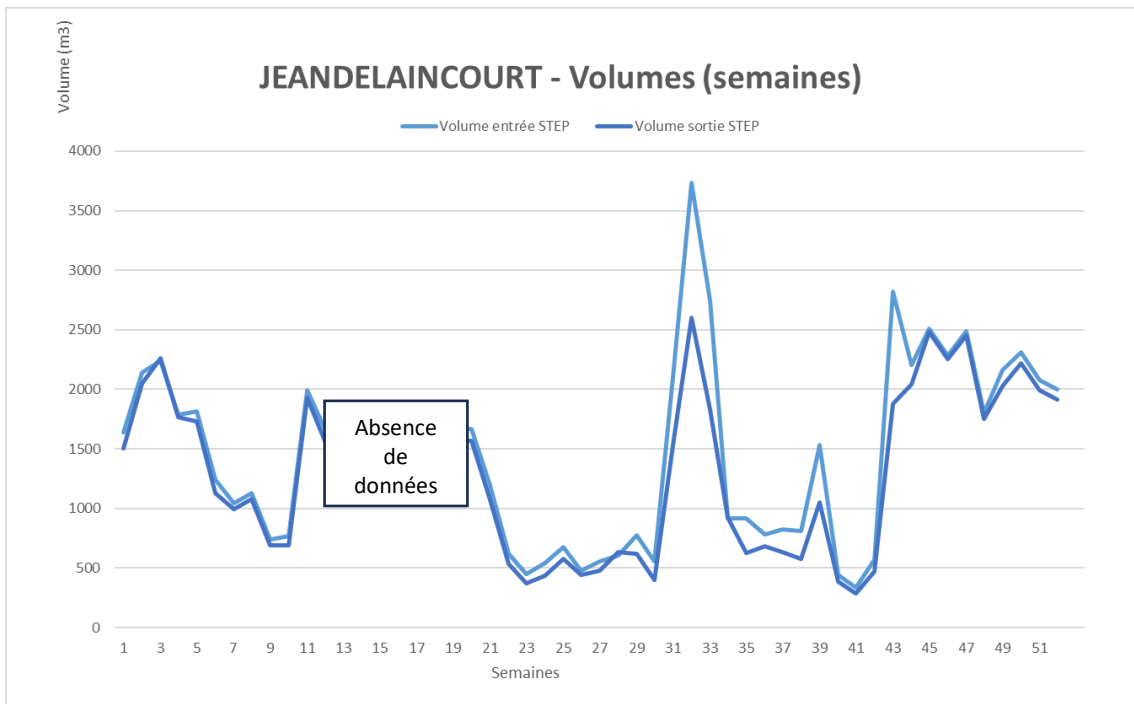
Année de mise en service : **2013**
 Capacité : **1000 EH**
 Débit nominal jour : **125 m3**
 Débit maxi jour : **250 m3**
 Charge en DBO5 : **50 kg/j**



11,90 Km de réseaux
 Dont **4,87 km** pour les
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	209
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	15
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	15 025





Les opérations d’entretien réalisées sur le système de collecte sont détaillées par type d’ouvrage : linéaire de réseau curé et entretien des postes de refoulement.

- Curage de réseau :

Localisation	Nature des travaux	Date
Rue Rondpoint	Curage conduite de refoulement PR rond-point 20mL pour tenter de déboucher la canalisation. Débouchage partiel.	12-octobre
Rue Rondpoint	Curage conduite de refoulement PR rond-point 20mL pour tenter de déboucher la canalisation. Débouchage réussi (morceaux de plastique coincés dans la canalisation).	16-novembre

- Entretien des postes de refoulement :

Le système de collecte de Jeandelaincourt comporte 1 poste de refoulement. Le bon fonctionnement de chaque poste est contrôlé de façon régulière lors d’une visite sur site. Cette visite avait lieu une fois par semaine jusqu’en août 2022 puis elle a été ramenée à une fois par mois depuis l’envoi automatique de bilans journaliers aux techniciens de secteur.

Les tableaux en page suivante présentent les différentes opérations d’entretien réalisées sur le poste de refoulement au cours de l’année.

PR Rond-Point

Date	Opérations d'entretien
12-octobre	PR et dessableur curé par OSIS
16-novembre	PR et dessableur curé par OSIS

[Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l’autosurveillance](#)

Conformément à la réglementation en vigueur, 2 mesures d’analyse ont été réalisées au cours de l’année 2023. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 9 mai et le 26 septembre.

Deux événements marquants ont eu lieu au cours de l'année.

- **N° 1 – 28/09/2023 – Pompe 2 étage 1 STEP remplacement du démarreur**

La pompe n°2 du poste de refoulement 1 avait tendance à se mettre en défaut, il a été remarqué que ce défaut récurrent était dû à un dysfonctionnement du démarreur. Celui-ci a donc été remplacé par un modèle neuf. Le problème n'est plus présent depuis le remplacement.

Durant les plusieurs défauts thermiques, le poste a fonctionné sur une seule pompe et a bien alimenté les casiers de roseaux.

- **N° 2 – 5/10/2023 – Défaut vanne casier 1 PR 2**

Une alarme défaut a été envoyée au superviseur et après une intervention de maintenance, il s'est avéré que le contacteur en charge de la coupure défaut était HS et il a donc été remplacé par un modèle neuf. Le problème n'est plus présent depuis le remplacement.

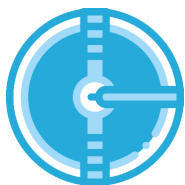
Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante. La matière filtrante de l'étage 1 de la station semble colmatée en partie et un renouvellement de celle-ci est envisagé.

2.3.13 Station d'épuration de Nomeny



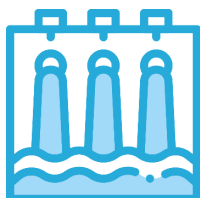
1058 Habitants raccordés soit 95%
Nomeny 1058



5 Ouvrages
Dont **1** station d'épuration
et **4** postes de relevage



80 951 m3 traités

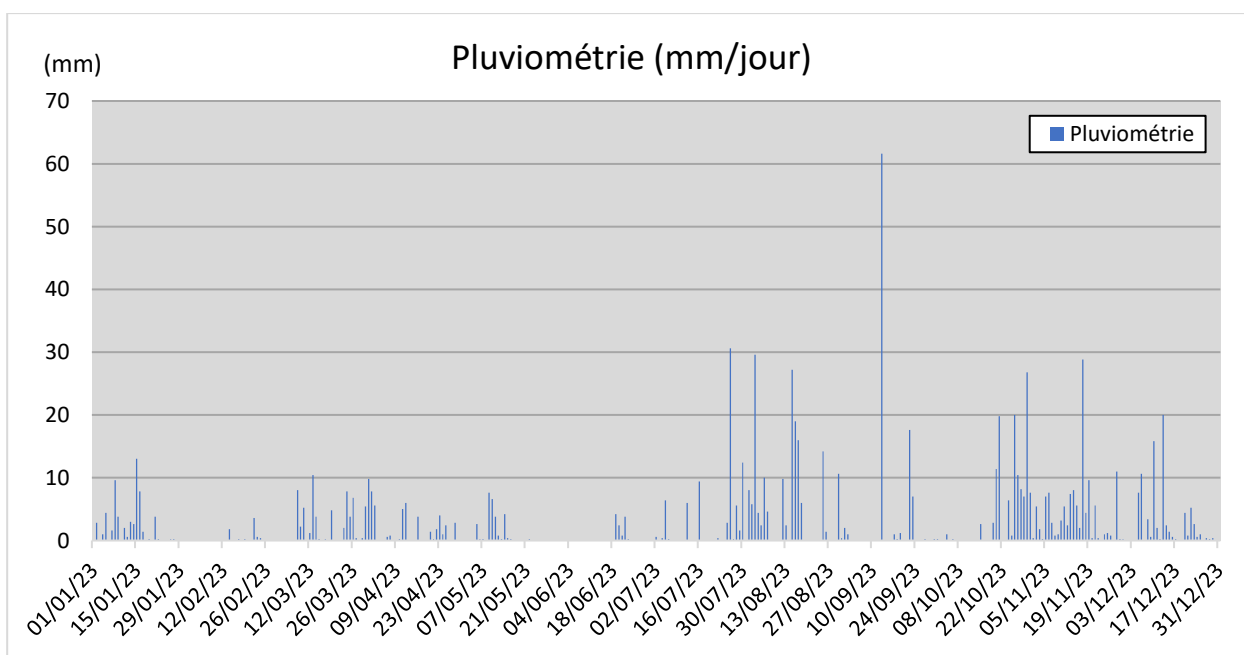
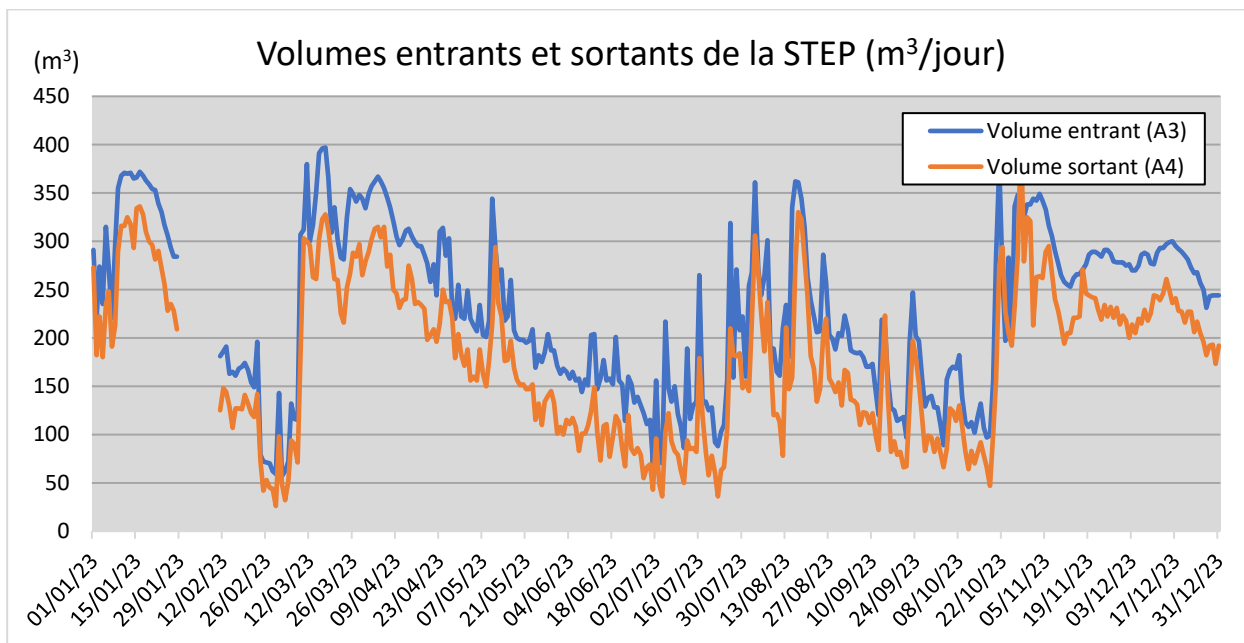
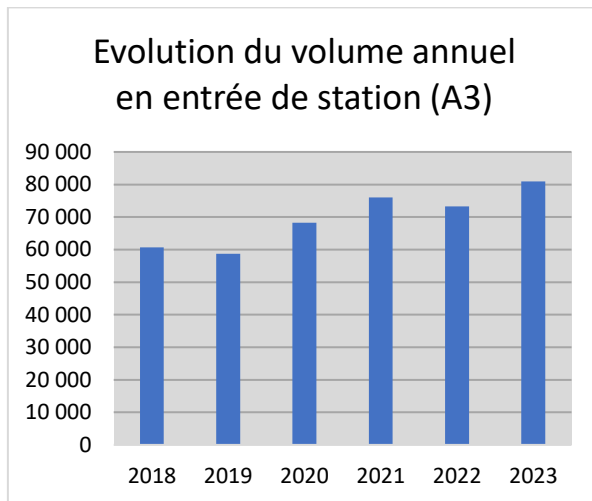


Année de mise en service : **2014**
Capacité : **1 300 EH**
Débit nominal jour : **225 m3**



15,66 Km de réseaux
Dont **1,32 km** pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	225
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	10
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	32 221



Le tableau suivant présente les travaux réalisés sur le système de collecte au cours des dernières années.

Localisation	Nature des travaux	Démarrage des travaux	Fin des travaux
route de Metz	réfection d'un tampon assainissement	oct.-21	oct.-21
lotissement "Sous Valou"	tranche 1 : création de 32 lots comprenant la création d'un réseau EU DN 200 (585 ml), un réseau EP DN 315 à 600 (440 ml) et la création d'un bassin de rétention de 500 m ³	févr.-18	août-22
	tranche 2 : création de 19 lots comprenant la création d'un réseau EU DN 200 (242 ml) et un réseau EP DN 315 (246 ml)	mars-22	sept.-22

Le tableau suivant présente les inspections télévisées réalisées par un prestataire sur le secteur concerné au cours des dernières années.

Localisation	Nature des travaux	Démarrage des travaux	Fin des travaux
route de Metz	inspection télévisée dans le réseau unitaire DN 400 de la rue (220 ml)	mars-20	mai-20
lotissement "Sous Valou"	tranche 1 : inspection télévisée de l'ensemble des réseaux	sept.-20	sept.-20
	tranche 2 : inspection télévisée de l'ensemble des réseaux	juin-22	juin-22

[Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement](#)

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n'est à signaler pour l'année 2023.

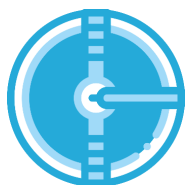
Les axes d'amélioration qui doivent encore être développés sont :

- les opérations d'entretien : faucardage et surtout désherbage des filtres,
- le suivi et l'entretien des dispositifs de mesure et d'autosurveillance : entretien, vérification et étalonnage des dispositifs de mesures de débit.

2.3.14 Station d'épuration de Brin sur Seille



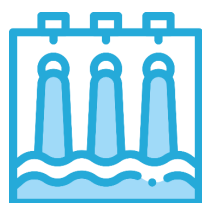
747 Habitants raccordés soit 95%
 Brin sur Seille 747



4 Ouvrages
 Dont **1** station d'épuration
 et **3** postes de relevage



65 599 m3 traités

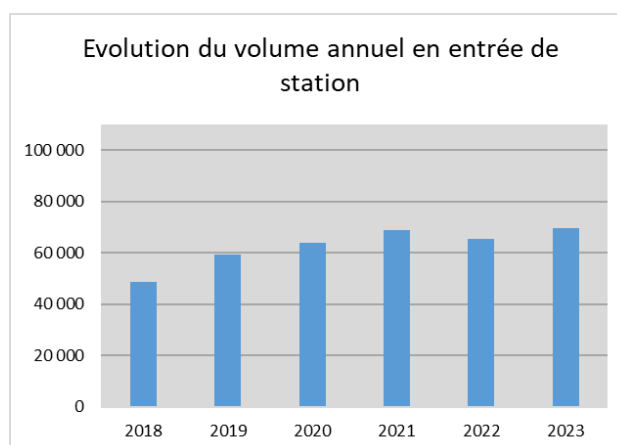


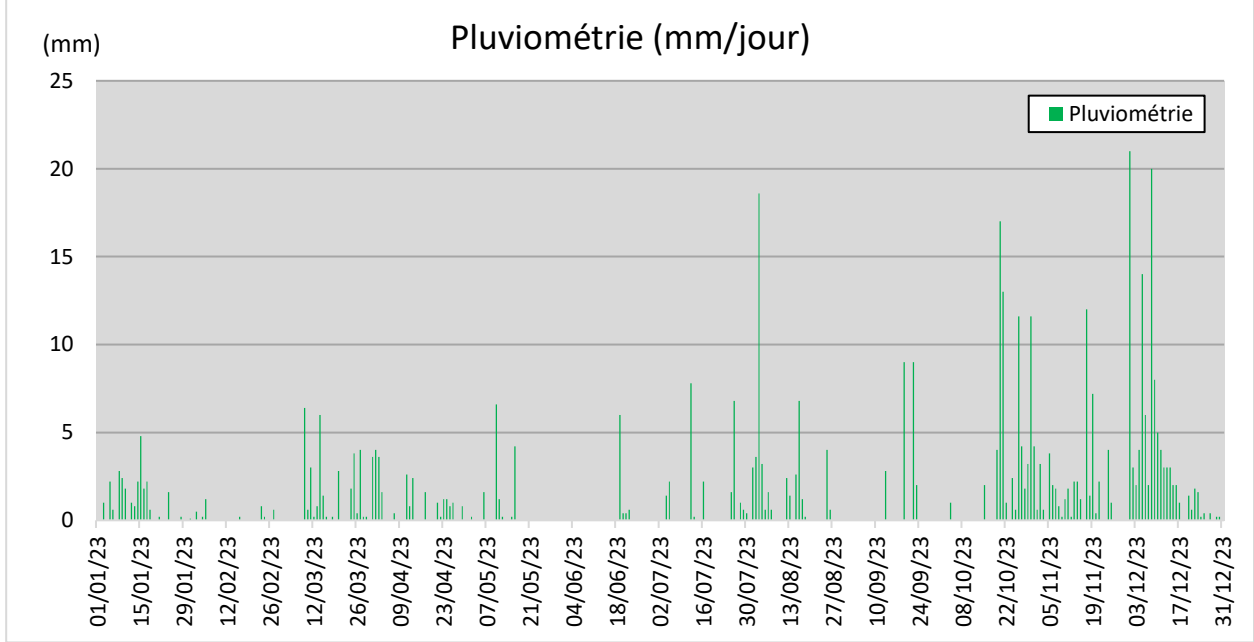
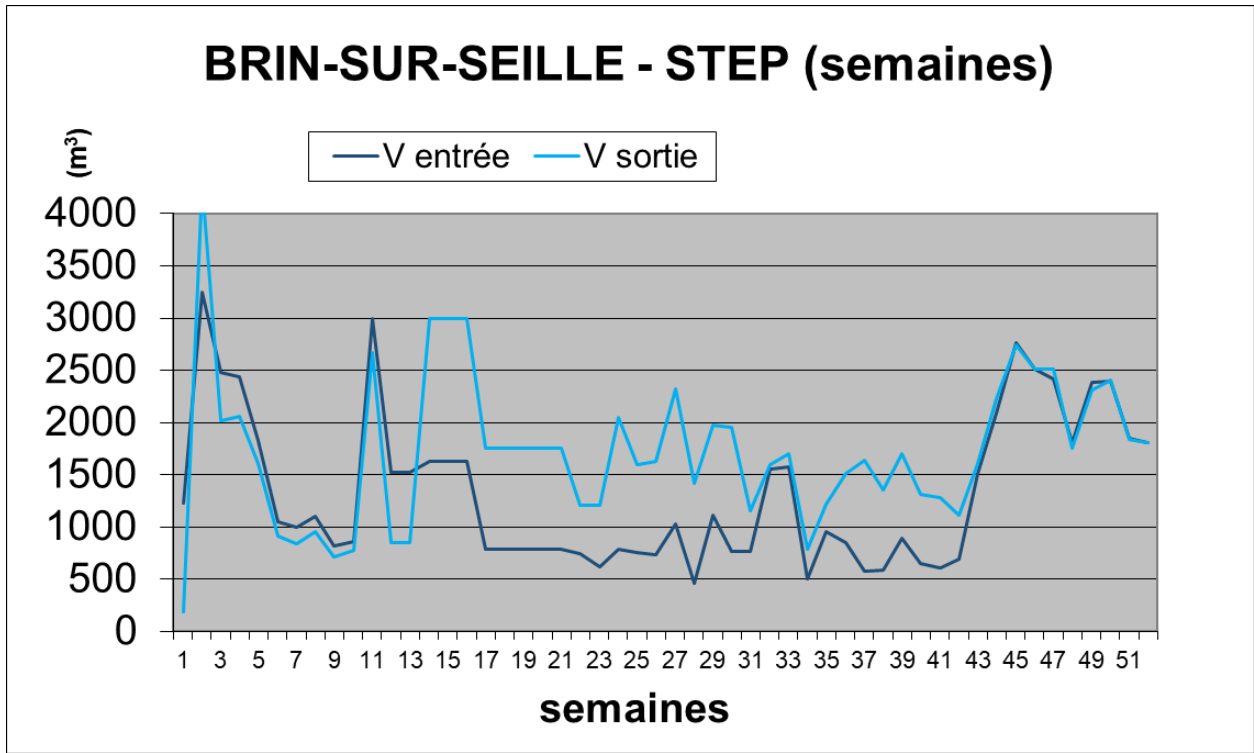
Année de mise en service : **2014**
 Capacité : **720 EH**
 Débit nominal jour : **165 m3**
 Débit maxi jour : **250 m3**
 Charge en DBO5 : **42,3 kg/j**



11,65 Km de réseaux
 Dont **5,77** km pour les
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	194
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	10
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	41 780





Les opérations d'entretien réalisées sur le système de collecte sont détaillées par type d'ouvrage : linéaire de réseau curé et entretien des postes de refoulement au cours des dernières années

- Curage de réseau :

Localisation	Nature des travaux	Date
Rue de Nancy	Curage de 100 ml sur un réseau d'eaux pluviales DN 400	Juin-22
Rue de Metz	Curage de 50 ml sur un réseau d'eaux pluviales DN 400	Aout-22

- Entretien des postes de refoulement :

Le système de collecte de Brin sur Seille comporte 3 postes de refoulement. Le bon fonctionnement de chaque poste est contrôlé de façon régulière lors d'une visite sur site. Cette visite avait lieu une fois par semaine jusqu'en août 2022 puis elle a été ramenée à une fois par mois depuis l'envoi automatique de bilans journaliers aux techniciens de secteur.

Les tableaux en page suivante présentent les différentes opérations d'entretien réalisées sur les postes de refoulement au cours de l'année.

PR Pont de Bioncourt

Date	Opérations d'entretien
11-mai	Remplacement de la sonde PIEZO
27-juillet	PR et dessableur curé par OSIS
20-aout	Vérification de l'armoire électrique par DEKRA

PR Maison pour tous

Date	Opérations d'entretien
27-juillet	PR et dessableur curé par OSIS
20-aout	Vérification de l'armoire électrique par DEKRA

PR Stade

Date	Opérations d'entretien
30-mai	Pompe 1 dépannée (objet bloqué dans la roue de la pompe)
27-juillet	PR et dessableur curé par OSIS
20-aout	Vérification de l'armoire électrique par DEKRA

[Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance](#)

Conformément à la réglementation en vigueur, 2 mesures d'analyse ont été réalisées au cours de l'année 2023. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 26 septembre et le 20 novembre.

La conclusion du contrôle effectué le 26 septembre par le prestataire est la suivante :

« Le traitement de l'effluent semble correct.

Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires sont tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté.

L'entretien de la station est réalisé avec attention et régularité (surveillance des casiers et notamment des indésirables, des vannes d'alternances, etc...). »

La conclusion du contrôle effectué le 20 novembre par le prestataire est la suivante :

« Le traitement de l'effluent semble correct.

Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires ne sont pas atteints, mais aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté étant donné que la conformité se fait en concentration ou en rendement.

L'entretien de la station est réalisé avec attention et régularité (surveillance des casiers et notamment des indésirables, des vannes d'alternances, etc...). »

Trois événements marquants ont eu lieu au cours de l'année.

- **N° 1 – 12/01/2023 – Remplacement d'un module de l'automate**

Le module automate s'occupant de l'alternance des pompes et du pompage du poste de refoulement alimentant l'étagé 1 de la station était HS et a donc été remplacé par un modèle identique neuf. Durant la période de panne de l'automate, le poste a fonctionné en mode dégradé.

- **N° 2 – 28/09/2023 – Refixation du capteur de débit d'entrée de la station**

À la suite d'écarts entre les volumes d'entrée et de sortie de la station, des investigations ont montré que le capteur de débit d'entrée de la station était mal positionné et le système de fixation du capteur a été revu.

Les écarts depuis l'intervention sont beaucoup moins importants.

- **N° 3 – 18/10/2023 – Dépannage du système de coupure du dégrilleur**

A de nombreuses reprises en 2023, le dégrilleur est tombé en défaut et un acquis défaut + réarmement était nécessaire pour que son cycle de fonctionnement reprenne. Après investigation, il s'est avéré que le contact de pré coupure du dégrilleur était défectueux et il a donc été remplacé.

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante. A part les soucis de rendement expliqués par les fortes pluies, il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2023.

2.3.15 Station d'épuration de Leyr



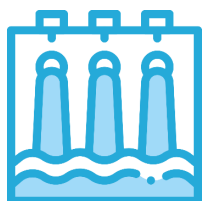
846 Habitants raccordés soit 95% Leyr 846



4 Ouvrages
Dont **1** station d'épuration
et **3** postes de relevage



112 755 m3 traités

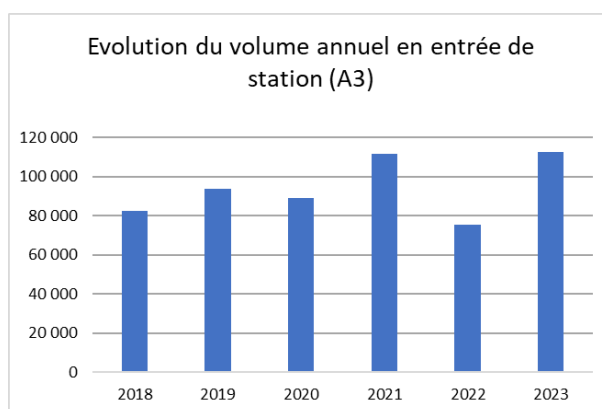


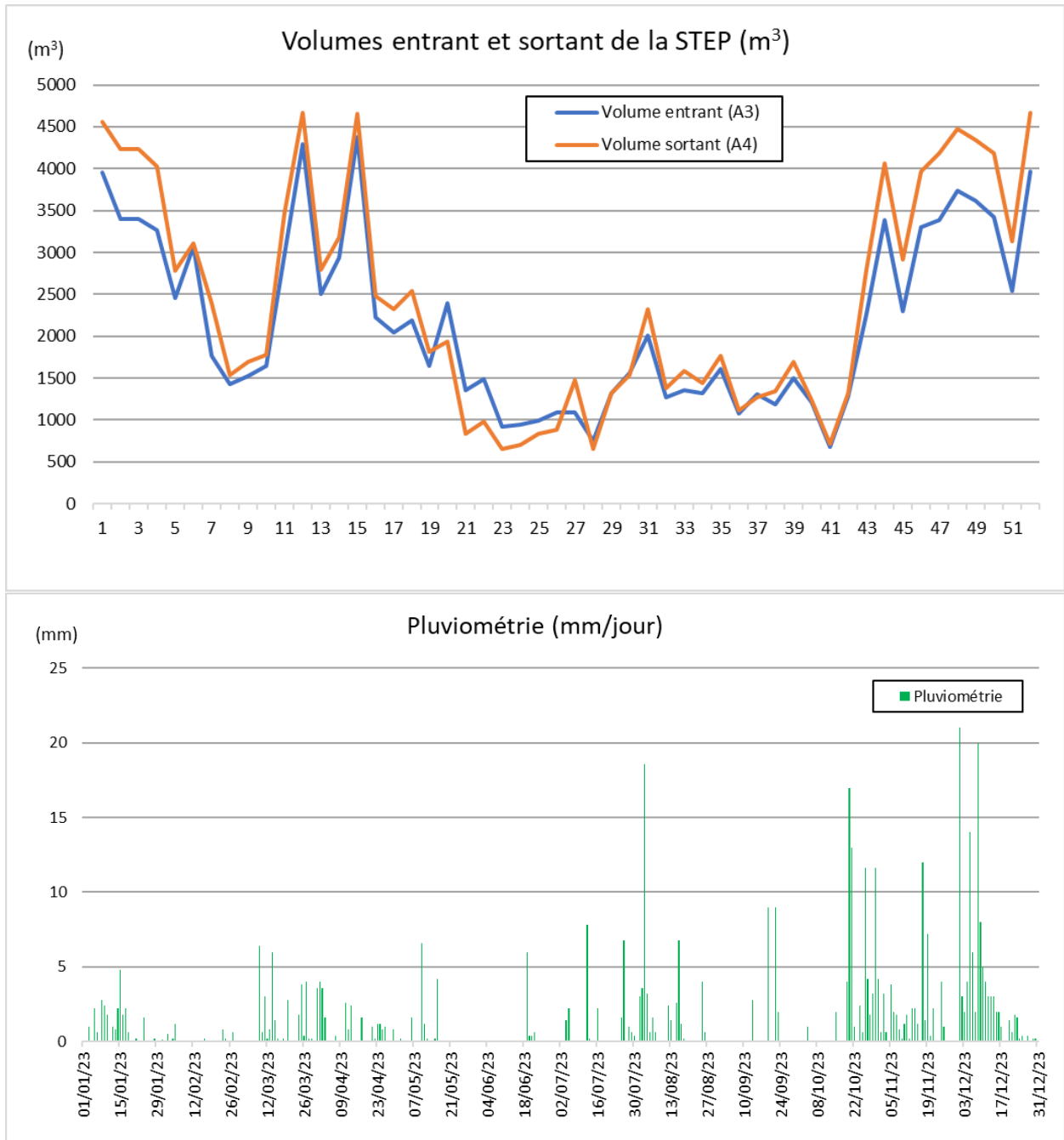
Année de mise en service : **2017**
Capacité : **1100 EH**
Débit nominal jour : **220 m3**



10,94 Km de réseaux
Dont **4,06** km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	309
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	1.22
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	0.85
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	4.4
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	32 866





Le tableau suivant présente opérations d’entretien réalisées par un prestaire sur le secteur concerné au cours des dernières années.

Localisation	Nature des travaux	Date
Rue de la Gare	Curage de 100 ml sur le réseau d'assainissement unitaire de DN 500	2019
Rue de la Gare	Curage sur 20 ml d'une antenne de réseau rue de la Gare	01/2023 03/2023

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d’améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n’est à signaler pour l’année 2023.

L’axe d’amélioration qui doit encore être développé est le suivi et l’entretien des dispositifs de mesure et d’autosurveillance : entretien, vérification et étalonnage des dispositifs de mesures de débit.

2.3.16 Station d'épuration de Clémery



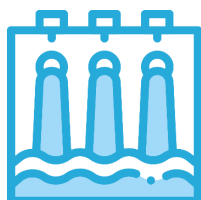
436 Habitants raccordés soit 95%
Clémery 436



4 Ouvrages
Dont **1** station d'épuration
et **3** postes de relevage



58 937 m3 traités

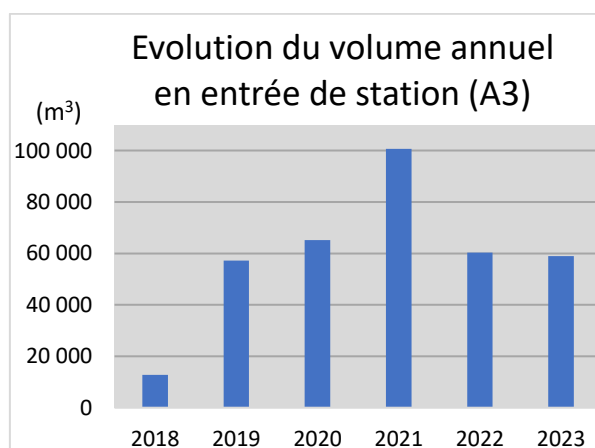


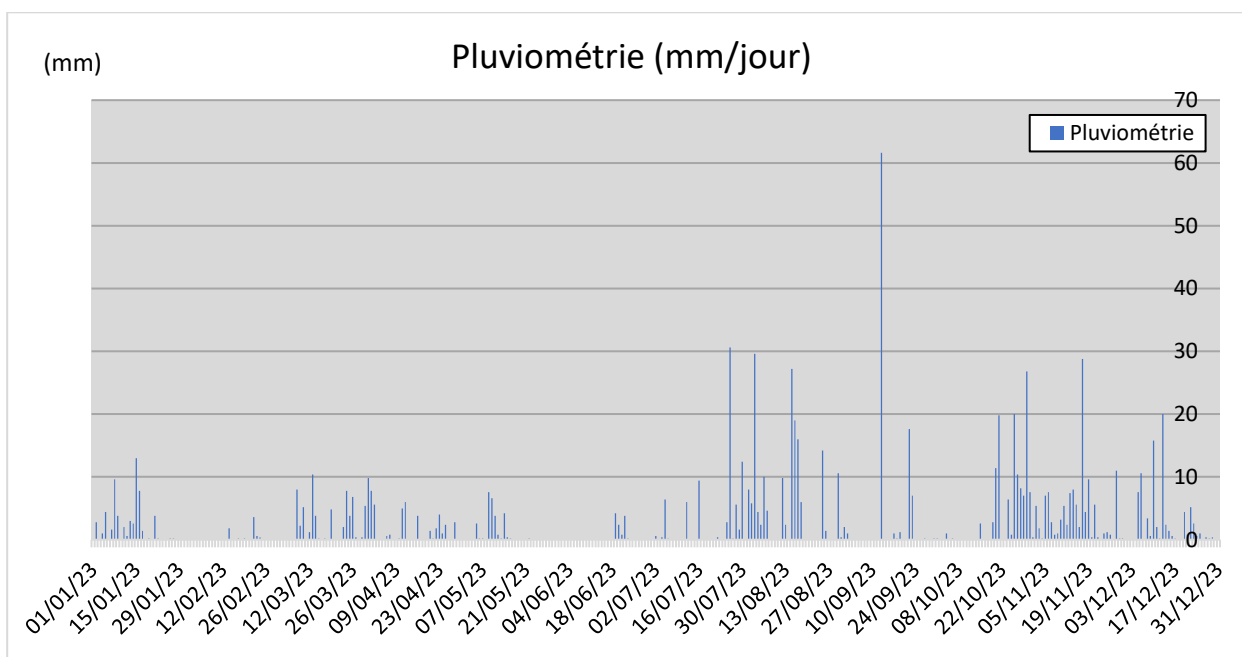
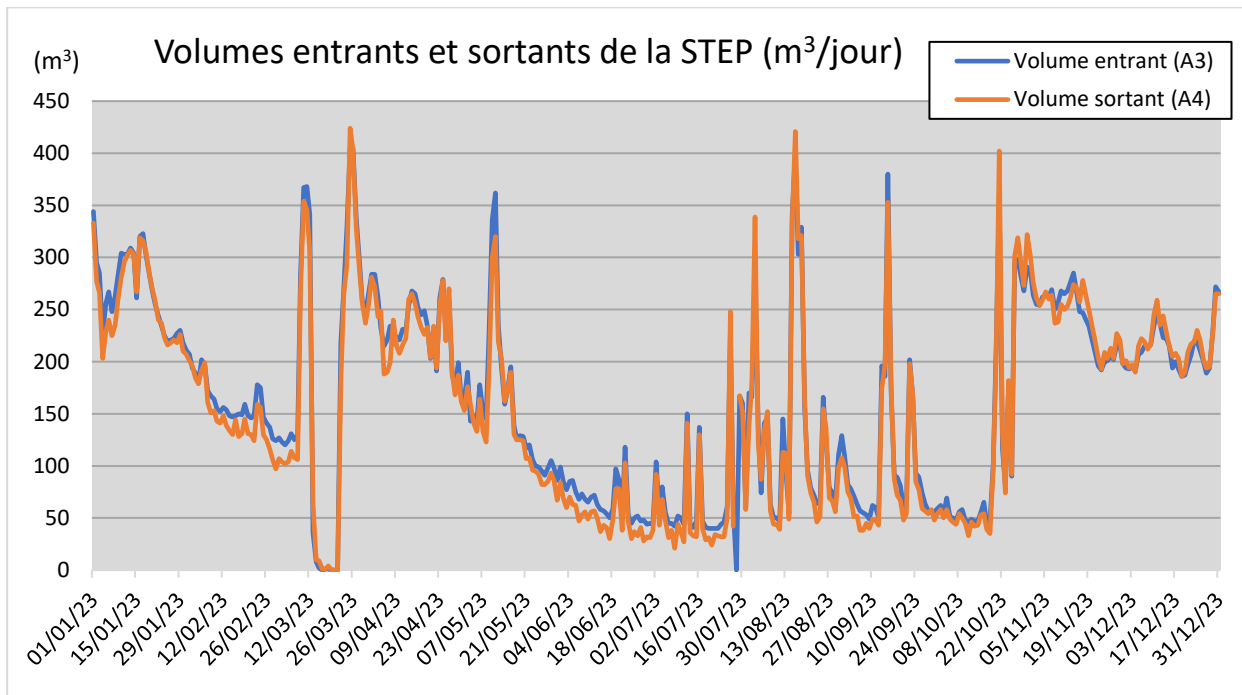
Année de mise en service : **2018**
Capacité : **570 EH**
Débit nominal jour : **99 m3**
Débit maxi jour : **228 m3**



8,42 Km de réseaux
Dont **2,34** km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	164
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	10
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	25 148





Le tableau suivant présente les travaux réalisés sur le système de collecte au cours des dernières années.

Localisation	Nature des travaux	Démarrage des travaux	Fin des travaux
Rue de Bénicourt	Création du lotissement "La Louvière" de 19 parcelles comprenant la création d'un réseau EU DN 250 (190 ml), un réseau EP DN 315 à 500 (210 ml) et un bassin de rétention de 368 m ³	Octobre 22	Juin 23

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n'est à signaler pour l'année 2023.

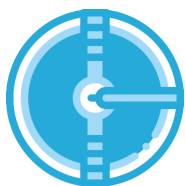
Les axes d'amélioration qui doivent encore être développés sont :

- Les opérations d'entretien : faucardage et surtout désherbage des filtres,
- Le suivi et l'entretien des dispositifs de mesure et d'autosurveillance : entretien, vérification et étalonnage des dispositifs de mesures de débit.

2.3.17 Station d'épuration de Manoncourt



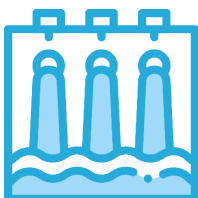
126 Habitants raccordés soit 95%
Manoncourt 126



2 Ouvrages
Dont **1** station d'épuration
et **1** poste de relevage



13 853 m3 traités

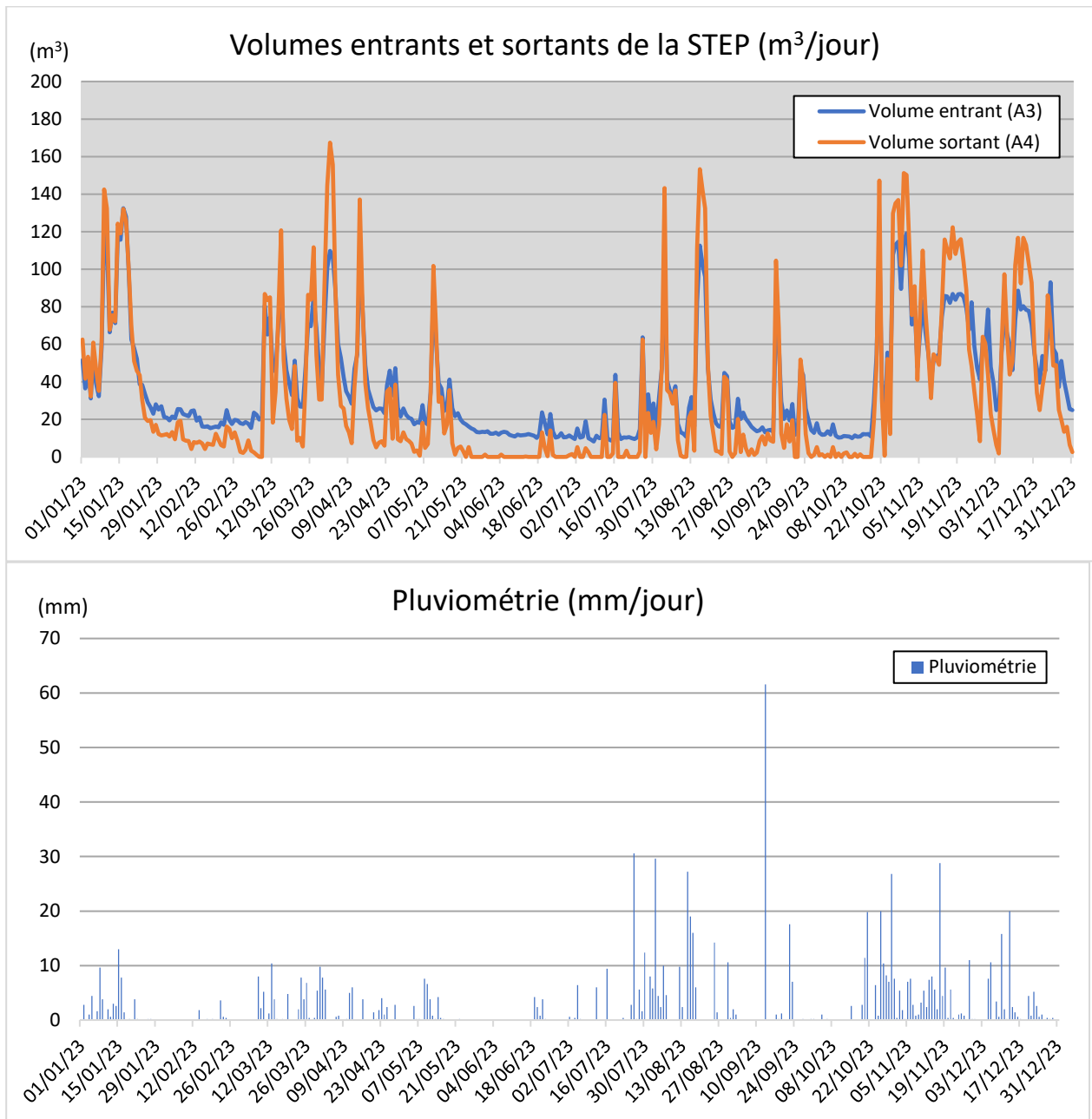


Année de mise en service : **2021**
Capacité : **176 EH**
Débit nominal jour : **24 m3**
Débit maxi jour : **66 m3**



1,88 Km de réseaux
Dont **0,44** km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	38
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	14
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	3997



Les opérations d'entretien réalisées sur le système de collecte sont détaillées par type d'ouvrage : linéaire de réseau curé, entretien des postes de refoulement et des déversoirs d'orage.

- Curage de réseau :

Localisation	Nature des travaux	Date
Rue du Château	Curage de 12 ml sur le réseau d'eaux pluviales en DN 300 et de 25 ml en DN 400 (environ 1 m³)	23/10/2023

[Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance](#)

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2023. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 14 mai.

La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« L'entretien du réseau est réalisé de manière satisfaisante, ainsi que le poste de relevage.

Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires sont tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté.

L'effluent traité est de bonne qualité.

L'entretien de la station est réalisé avec attention et régularité (surveillance des casiers et notamment des indésirables, des vannes d'alternances, etc...). »

Aucun fait marquant n'est à signaler sur le système de traitement de Manoncourt au cours de l'année 2023.

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n'est à signaler pour l'année 2023.

Les axes d'amélioration qui doivent encore être développés sont :

- Les opérations d'entretien : faucardage et surtout désherbage des filtres,
- Le suivi et l'entretien des dispositifs de mesure et d'autosurveillance : entretien, vérification et étalonnage des dispositifs de mesures de débit.

2.3.18 Station d'épuration de Belleau-Morey-Sivry



554 Habitants raccordés soit 95%

Belleau – village 222
Belleau – Morey 105
Sivry 227

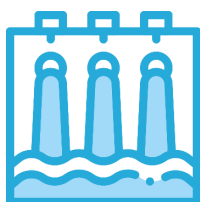


4 Ouvrages

Dont **1** station d'épuration
et **3** postes de relevage



36 246 m3 traités



Année de mise en service : **2020**

Capacité : **667 EH**

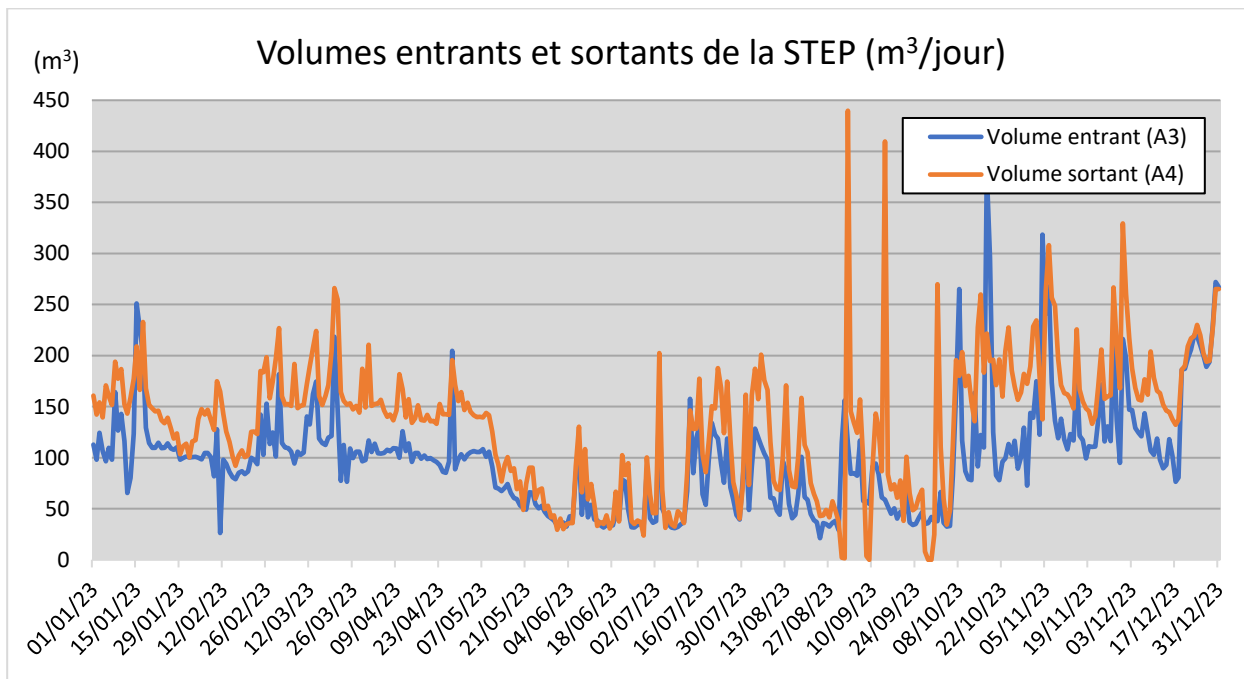
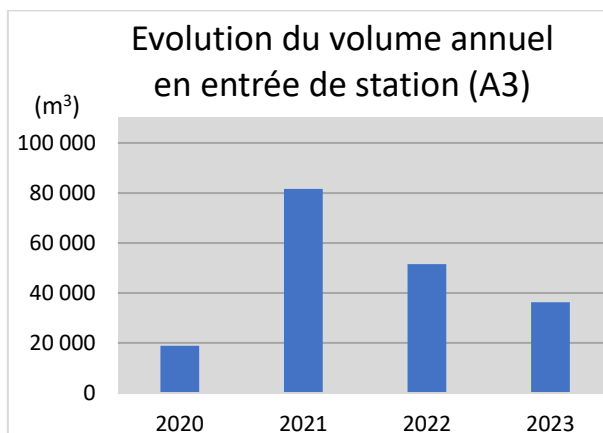
Débit nominal jour : **91 m3**

Débit maxi jour : **119 m3**



12,16 Km de réseaux
Dont **2,98** km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	101
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	6
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	21 548



Le tableau suivant présente les travaux réalisés sur le système de collecte au cours des dernières années.

Localisation	Nature des travaux	Démarrage des travaux	Fin des travaux
Grande Rue SIVRY	Reprise branchement existant maison 14A (EU non raccordées)	août-23	sept.-23

Il n'y a pas eu d'Inspection Télévisée depuis la fin des travaux et la mise en fonctionnement de la station d'épuration.

[Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance](#)

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2023. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 16 mai.

La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires ne sont pas tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté. L'effluent traité est de bonne qualité. L'entretien de la station est réalisé avec attention et régularité (surveillance des casiers et notamment des indésirables, etc....) ».

Au 2^{ème} étage de la station, un problème de densité de roseaux et de prolifération d'indésirables nous a conduit à faire planter de nouveaux roseaux par l'entreprise ID Verde en septembre.

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante.

Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2023.

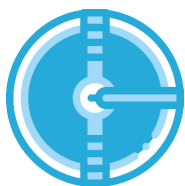
Les axes d'amélioration qui doivent encore être développés sont :

- les opérations d'entretien : faucardage et surtout désherbage des filtres,
- le suivi et l'entretien des dispositifs de mesure et d'autosurveillance : entretien, vérification et étalonnage des dispositifs de mesures de débit.

2.3.19 Station d'épuration de Serrières



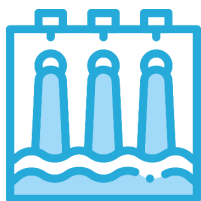
63 Habitants raccordés soit 95%
Serrières 63



2 Ouvrages
Dont **1** station d'épuration
et **1** poste de relevage



8 730 M3 traités

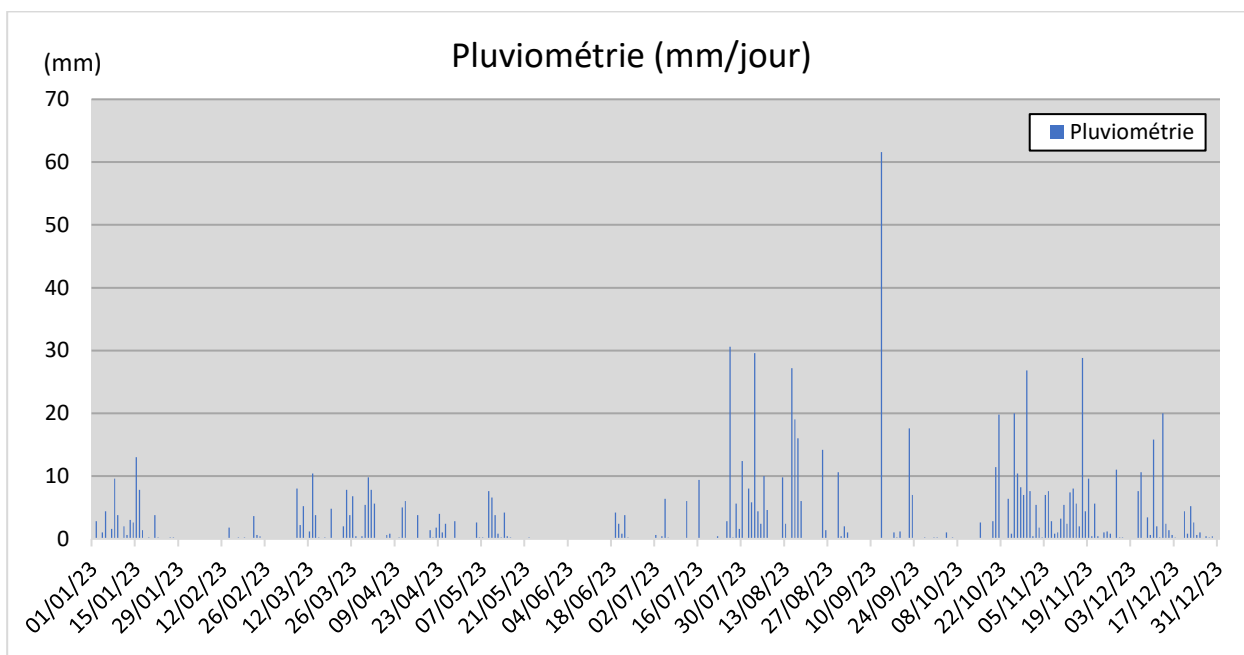
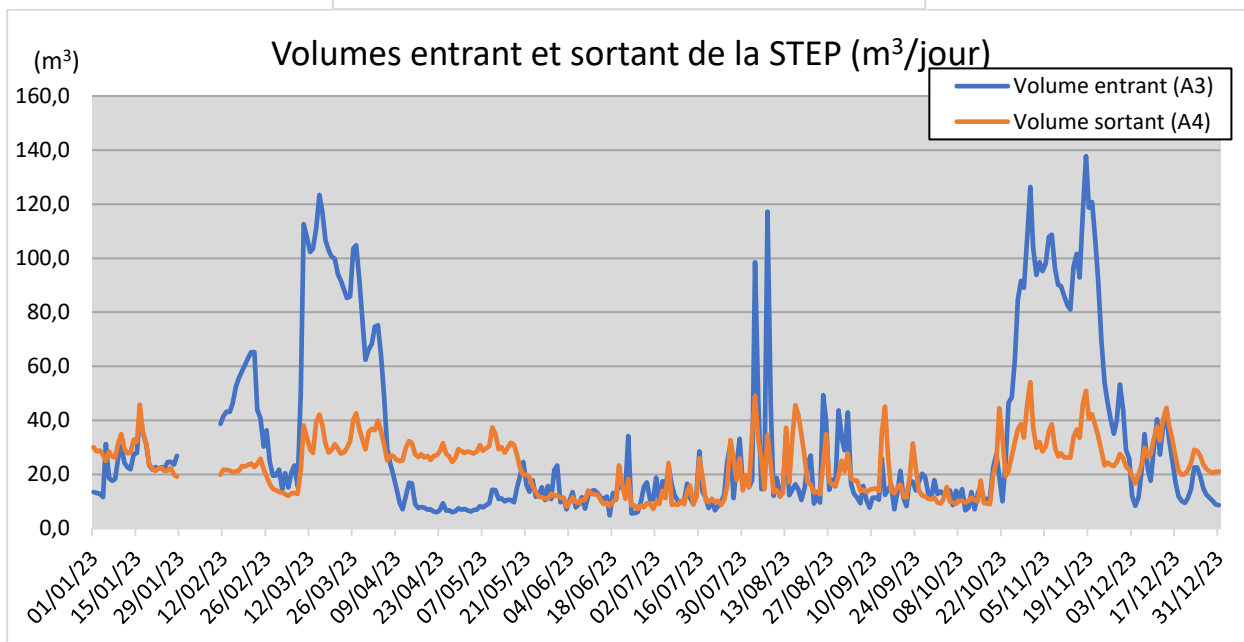
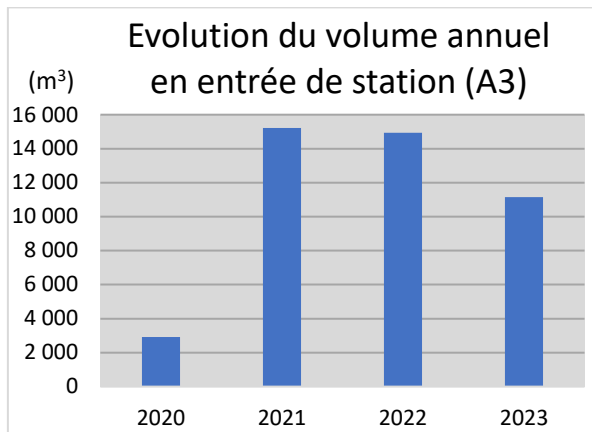


Année de mise en service : **2005**
Capacité : **80 EH**
Débit nominal jour : **10 m3**



1,40 Km de réseaux
Dont **0,54 km** pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	24
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	16
Consommation électrique (kWh) collecte	1 735



Il n'y a pas eu de travaux sur le système de collecte depuis la fin des travaux et la mise en route de la station d'épuration en février 2020.

Le tableau suivant présente les différentes opérations d'entretien réalisées sur le poste de refoulement au cours de l'année.

PR Serrières

Date	Opérations d'entretien
16/06/23	PR + panier curés par SARP-OSIS
09/09/23	Contrôles électriques + levages par Dekra
12/10/23	Remplacement sonde piézométrique

Il n'y a pas eu d'inspection télévisée sur le système de collecte depuis la fin des travaux et la mise en route de la station d'épuration en février 2020.

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

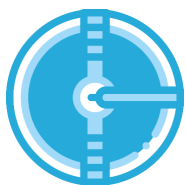
Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n'est à signaler pour l'année 2023.

L'axe d'amélioration qui doit encore être développé est le suivi et l'entretien des dispositifs de mesure et d'autosurveillance : entretien, vérification et étalonnage des dispositifs de mesures de débit.

2.3.20 Station d'épuration de Raucourt



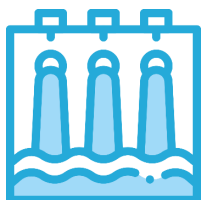
203 Habitants raccordés soit 95%
Raucourt 203



1 Ouvrage
Dont **1** station d'épuration
et **0** poste de relevage



32 833 m3 traités

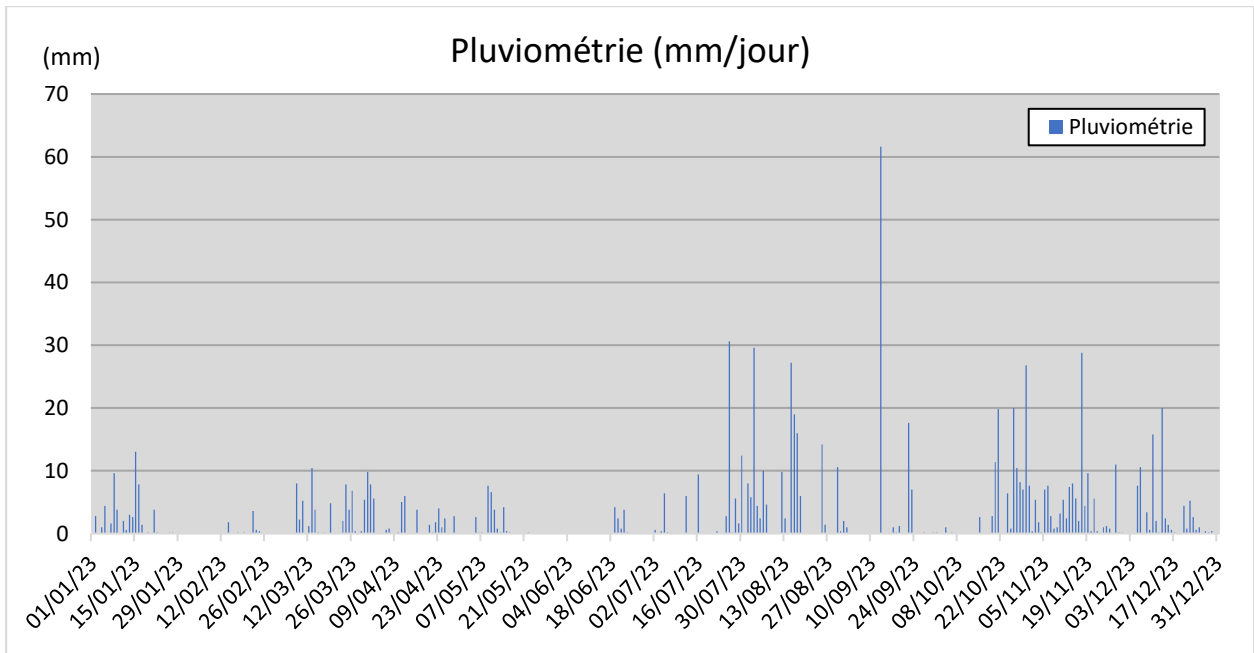
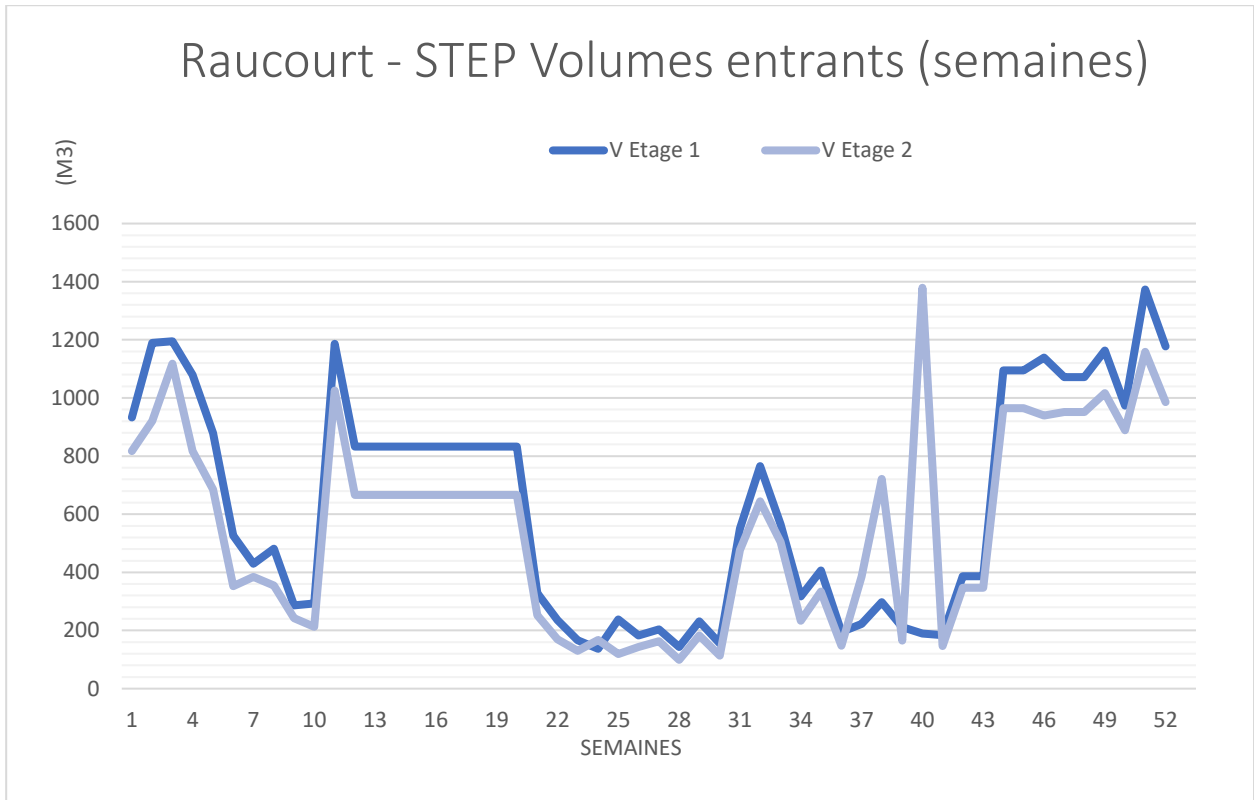


Année de mise en service : **2020**
Capacité : **240 EH**
Débit nominal jour : **58 m3**
Débit maxi jour : **134 m3**
Charge en DBO5 : **12 kg/j**



6,22 Km de réseaux
Dont **3,70 km** pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	91
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	15
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	2 819



Il n'y a pas eu de travaux sur le système de collecte depuis la fin des travaux et la mise en route de la station d'épuration en février 2020.

Il n'y a pas eu d'inspection télévisée sur le système de collecte depuis la fin des travaux et la mise en route de la station d'épuration en février 2020.

[Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance](#)

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2023. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 17 mai.

La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires sont tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté.

L'effluent traité est de bonne qualité.

L'entretien de la station est réalisé avec attention et régularité (surveillance des casiers et notamment des indésirables à poursuivre, etc...). »

Au 2^{ème} étage de la station, un problème de densité de roseaux et de prolifération d'indésirables nous a amené à faire planter de nouveaux roseaux par l'entreprise ID Verte en septembre.

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante.

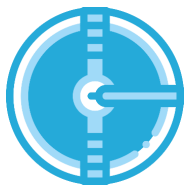
Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2023.

Les axes d'amélioration qui doivent encore être développés sont les opérations d'entretien (faucardage et surtout désherbage des filtres).

2.3.21 Station d'épuration de Thezey Saint Martin



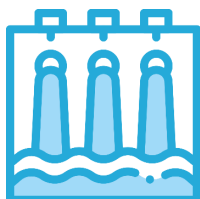
180 Habitants raccordés soit 95%
Thezey Saint Martin 180



2 Ouvrages
Dont **1** station d'épuration
et **1** poste de relevage



15 080 m3 traités

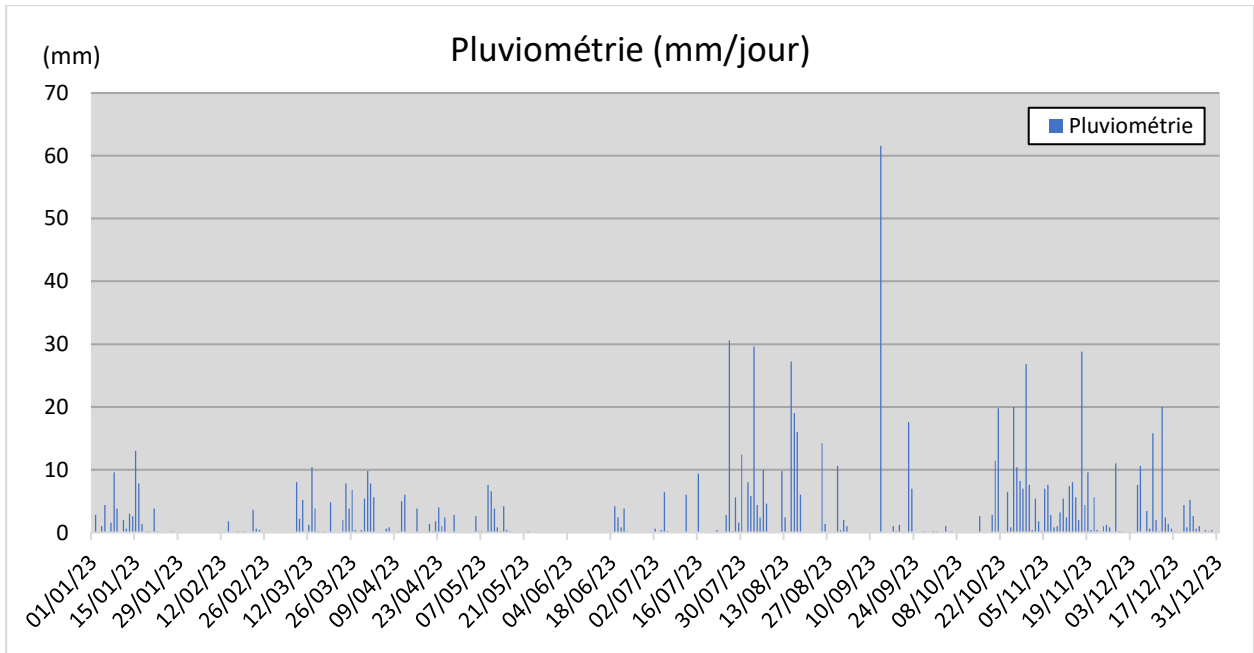
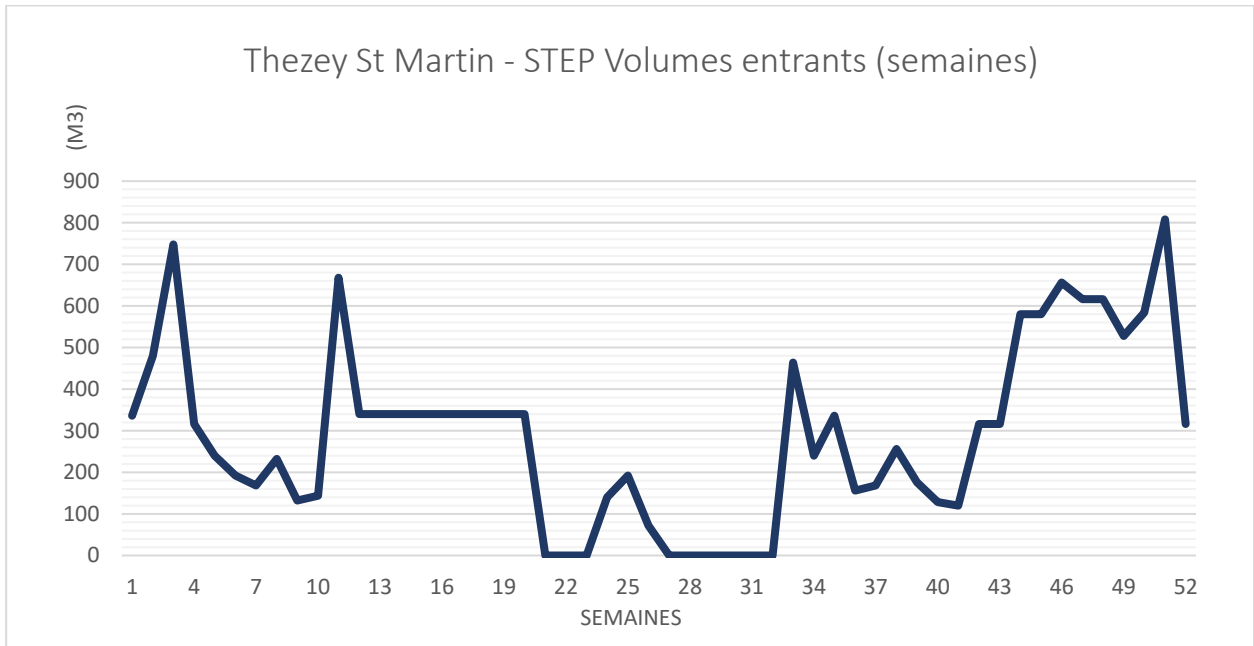


Année de mise en service : **2020**
Capacité : **185 EH**
Débit nominal jour : **48 m3**
Débit maxi jour : **121 m3**
Charge en DBO5 : **11 kg/j**



3,41 Km de réseaux
Dont **0,72** km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	42
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	13
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	23
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	72
Consommation électrique (kWh) collecte	3826



Aucuns travaux n'ont été réalisé sur le système de collecte en 2023.

Le tableau ci-dessous présente les différentes opérations d'entretien réalisées sur le poste de refoulement au cours de l'année.

PR Thézey

Date	Opérations d'entretien
19/01	Remplacement câbles pompe 1
18/08	PR + panier + dessableur curés par SARP-OSIS
22/09	Contrôles électriques + levages par Dekra

Aucune inspection télévisée n'a été réalisée par un prestaire sur le secteur concerné au cours de l'année 2023.

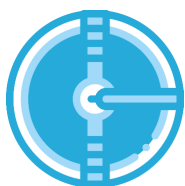
Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante. Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2023. Les axes d'amélioration qui doivent encore être développés sont les opérations d'entretien (faucardage et surtout désherbage des filtres).

2.3.22 Station d'épuration de Lixières



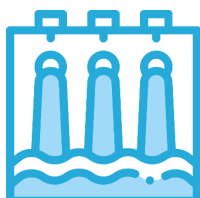
190 Habitants raccordés soit 95%
Lixières 190



2 Ouvrages
Dont **1** station d'épuration
et **1** poste de relevage



20 668 m3 traités

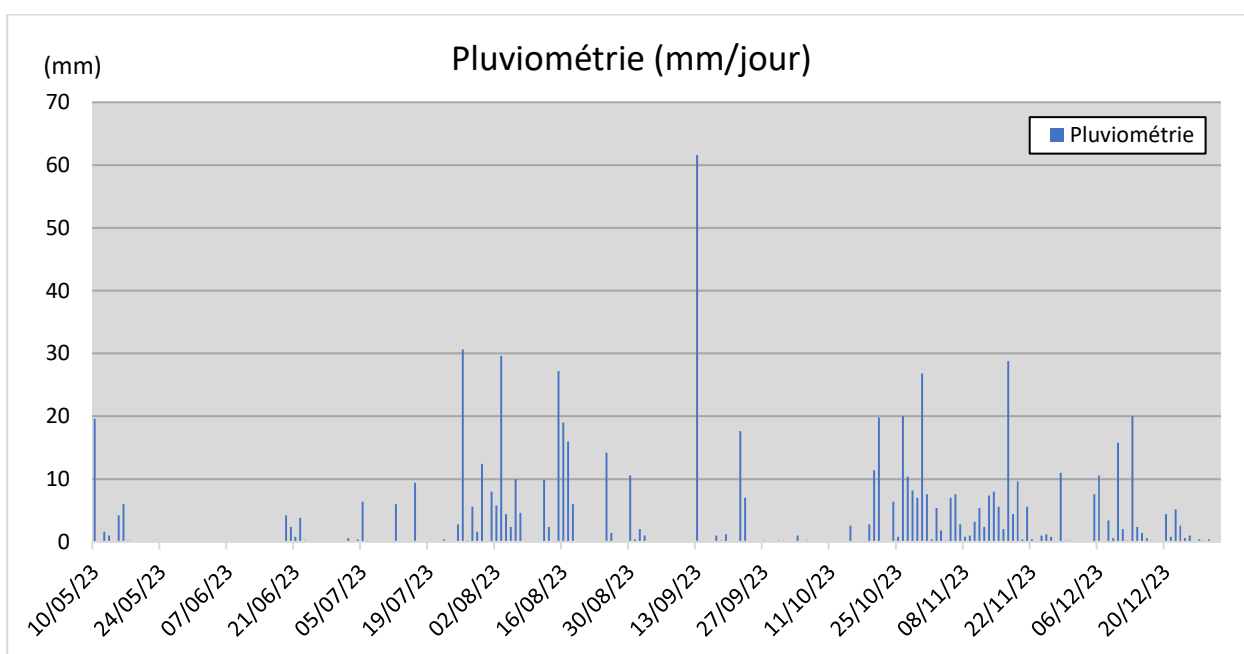
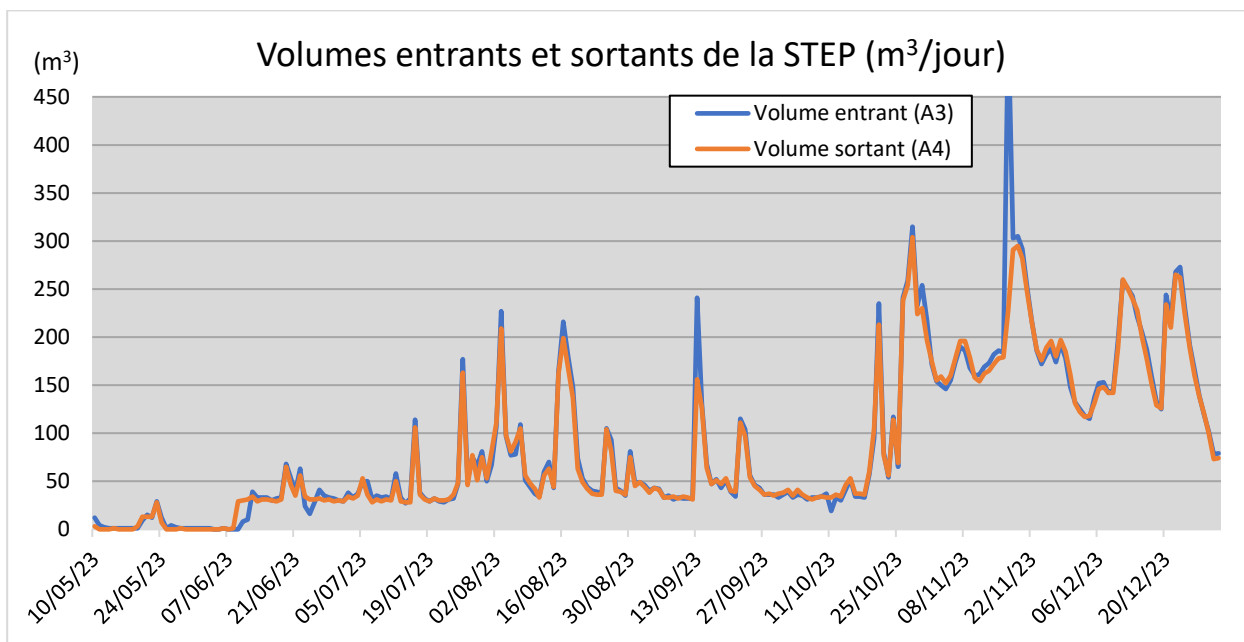


Année de mise en service : **2021**
Capacité : **205 EH**
Débit nominal jour : **44 m3**
Débit maxi jour : **73 m3**
Charge en DBO5 : **11 kg/j**



2,57 Km de réseaux
Dont **1,04** km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	57
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	7
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	13
Consommation électrique (kWh) collecte	1995



Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2023. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 28 septembre.

La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« La station fonctionne de manière satisfaisante, l'effluent traité est de bonne qualité.

Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires sont tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté.

L'entretien de la station est réalisé avec attention et régularité (surveillance des casiers et notamment des indésirables, etc.), ainsi que les déversoirs d'orage et le poste de relevage. »

Nous constatons en période de nappe haute et de pluviométrie élevée une surverse dans le trop-plein de la lagune.

Lors de la visite de suivi de la station les 23/10 et 08/11, un écoulement vers le trop-plein de la lagune a été constaté dû à une obstruction entre la sortie de la lagune et l'entrée du poste (au niveau de la vanne) de refoulement du 2^{ème} étage (feuilles mortes).

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n'est à signaler pour l'année 2023.

L'axe d'amélioration qui doit encore être développé est le suivi et l'entretien des dispositifs de mesure et d'autosurveillance : entretien, vérification et étalonnage des dispositifs de mesures de débit.

3 Eléments de facturation

3.1 Modalités de tarification

Les modalités de tarification sont définies par l'article L2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales.

TARIFICATION BINOME

Cette tarification, proportionnelle à la quantité des rejets collectés et traités, s'articule autour de 2 parties :

- Une partie fixe, appelée également prime fixe ou abonnement, qui couvre la part des frais indépendants de toute consommation, comme la maintenance des stations d'épuration, l'entretien des réseaux. Cette partie est facturée à terme à échoir.

- Une partie variable qui couvre les frais engendrés par la collecte et le traitement des rejets. La base de calcul de cette partie variable correspond, conformément à la législation, à la consommation d'eau potable.

3.2 Le prix du m3

3.2.1 Evolution du prix du service de l'eau (hors eau) par m3 et pour 120 m3

	Communes sans Station			Communes avec Station		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Abonnement	28,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €
Coût au M3	2,26 €	2,86 €	2,86 €	2,79 €	3,39 €	3,39 €
AERM Modernisation des réseaux	0,23 €	0,23 €	0,23 €	0,23 €	0,23 €	0,23 €
Coût pour 120 m3 HT	327,16 €	399,16 €	399,16 €	390,76 €	462,76 €	462,76 €
TVA A 10%	32,72 €	39,92 €	39,92 €	39,08 €	46,28 €	46,28 €
Coût TTC	359,88 €	439,08 €	439,08 €	429,84 €	509,04 €	509,04 €
Prix au m3 €TTC	3,00 €	3,66 €	3,66 €	3,58 €	4,24 €	4,24 €

3.2.2 [La participation pour le financement de l'assainissement collectif \(PFAC\)](#)

Versée par les usagers qui se raccordent au réseau postérieurement ou concomitamment à sa mise en service, la participation aux travaux a été fixée chaque année par délibération de l'assemblée générale comme suit :

Résidence à usage d'habitation (habitat individuel, groupé ou collectif)

* par habitation : 3 250 €

* par logement pour les suivants : 1 625 €

Résidence à usage industriel et commercial

* par habitation : 4500 €

* par local supplémentaire : 2 250 €

4 [Volet financier](#)

4.1 [Compte rendu financier du service de l'assainissement 2023](#)

4.1.1 [Recettes](#)

		2023 (en € HT)
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés Saur Secteur Sud (3436 Abonnés), SIE PRAYE (220 Abonnés), Secteur Nord Régie et BAC (3936 Abonnés), TOTAL : 7592 Abonnés		2 017 757 €
Dont redevances eaux usées domestiques :	Secteur Nord et BAC	857 449 €
	Haraucourt	63 243 €
	Saur Secteur Sud	882 263 €
Dont abonnements	Secteur Nord et BAC	110 208 €
	Haraucourt	8 372 €
	SAUR	96 222 €
	Prime pour épuration de l'agence de l'eau	34 611 €
	Participation nouveaux constructeurs	216 375 €
	Contributions au titre des eaux pluviales	348 800 €
	Contributions exceptionnelles du budget général	0 €

4.1.2 [Dépenses](#)

En 2023, la contribution du budget assainissement au budget général s'est élevée à 490 929 € de charge de personnel et 243 570 € de frais annexes (bureau, photocopieuse...).

4.1.3 Dettes du service assainissement

2019

ANNUITES	DONT INTERETS	DONT CAPITAL
1 009 818,23	396 791,67	613 026,56

2020

ANNUITES	DONT INTERETS	DONT CAPITAL
1 087 823,83	412 456,59	675 367,24

2021

ANNUITES	DONT INTERETS	DONT CAPITAL
1 076 844,42	393 724,62	683 119,77

2022

ANNUITES	DONT INTERETS	DONT CAPITAL
1 067 385,29	374 729	692 656,29

2023

ANNUITES	DONT INTERETS	DONT CAPITAL
1 055 333,57	354 296,09	701 037,41

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service.

2019 : 972 947,49 €
2020 : 320 032,06 €
2021 : 373 477,73 €
2022 : 299 663,26 €
2023 : 299 971,63 €

Nombre de branchements neufs 2023 : 69 = (Nombre de taxe de raccordement encaissé)

Nombre de Contrôle de diagnostic assainissement vente habitation en 2023 = 30

4.2 Compte administratifs 2023

Travaux et études réalisés en 2023 pour un montant de : 507 003 €

Subventions perçues en 2023 pour un montant de : 298 971 €

5 Indicateurs de performance rattachés aux services

Indicateurs descriptifs des services

D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif :

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable.

	2021	2022	2023
Population totale	18 890	18 890	18 890
Nombre d'habitants « zonés » en Assainissement Collectif*	18 189	18 189	18 189

*On estime à environ 4 % des habitants en ANC

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : **B**

D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées :

Il s'agit du nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signées par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du code de la santé publique.

Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières, mais une autorisation n'est pas systématiquement assortie d'une convention de rejet.

	2021	2022	2023
Nombre d'autorisation de rejet d'effluent d'établissement industriel Station Laître-sous-Amance. (Autres Station sans objet)	2	2*	2*

*INRA et Entreprise ABEL

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : **A**

D204.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 **fiche descriptive D 204.2** :

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (pour avoir le détail sur 120m³ cf article 3.2.1)).

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : **A**

Indicateurs de performance

P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales.

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : A

	2021	2022	2023
Taux de desserte global	96 %	96 %	95%
Taux de desserte Amezule haute	99 %	99 %	95%
Taux de desserte Erbéviller	100 %	100 %	95%
Taux de desserte Amezule Basse	95 %	95 %	95%
Taux de desserte Cerville	100 %	100 %	100%
Taux de desserte BHL	95 %	95 %	90%
Taux de desserte Gellenoncourt	100 %	100 %	100%
Taux de desserte Mazerulles	95 %	95 %	95%
Taux de desserte Moncel sur Seille	95 %	95 %	95%
Taux de desserte Réméréville	95 %	95 %	93%
Taux de desserte Sornéville	100 %	100 %	95%
Taux de desserte Velaine-sous-Amance	100 %	100 %	95%
Taux de desserte Nomeny	95 %	95 %	95%
Taux de desserte Jeandelaincourt	95 %	95 %	95%
Taux de desserte Brin sur Seille	95 %	95 %	95%
Taux de desserte Leyr	95 %	95 %	95%
Taux de desserte Clémery	95 %	95 %	95%
Taux de desserte Manoncourt	85 %	85 %	95%
Taux de desserte Belleau-Morey-Sivry	96 %	96 %	95%
Taux de desserte Raucourt	97 %	97 %	95%
Taux de desserte Serrières	84 %	84 %	95 %
Taux de desserte Thézey-Saint-Martin	95 %	95 %	95 %

P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points
Partie A : plan des réseaux (15 points)	
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (10 points)	10
VP.251 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. (5 points)	5
Total Partie A	15
Partie B : inventaire des réseaux (30 points) <i>Les points ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.</i>	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points si au minimum 50% des matériaux et diamètres sont renseignés et si la procédure de mise à jour des plans intègre les informations de l'inventaire des réseaux)	10
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (> 60% : 1 point ; >70% : 2 points ; >80% : 3 points ; >90% : 4 points; >95% : 5 points)	3
VP.254 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	3
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose : 50% ≤ VP.255 < 60% (10 points) - 60% ≤ VP.255 < 70% (11 points) - 70% ≤ VP.255 < 80% (12 points) - 80% ≤ VP.255 < 90% (13 points) ou 90% ≤ VP.255 < 95% (14 points) - 95% ≤ VP.255 (15 points)	12
Total Partie A + Partie B	40
Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) <i>Les 75 points ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis</i>	
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie : 50% ≤ VP.256 < 60% (10 points) ou 60% ≤ VP.256 < 70% (11 points) ou 70% ≤ VP.256 < 80% (12 points) ou 80% ≤ VP.256 < 90% (12 points) ou 90% ≤ VP.256 < 95% (14 points) ou 95% ≤ VP.256 (15 points)	12
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) pour chaque tronçon de réseau	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
TOTAL indicateur P202.2B	72

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : A

P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

CONFORME

P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

CONFORME

P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

CONFORME

P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité :

	2021	2022	2023
Nombre d'abandon de créance	2	17	2
Montant des abandons de créance	611,37 €	7762,40 €	1629,44 €
Versement à un fonds de solidarité	0 €	0 €	0 €
Nombre de demandes reçues	0 €	0 €	0 €

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : A

P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers :

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'année 2023, le taux de débordement des effluents pour 1000 habitants est :

$$\frac{\text{Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement (10) x 1000}}{\text{Nombre d'habitants desservis (18890)}} = 1$$

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : A

P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau :

Nombre de points noirs (tout point sur la partie publique du réseau unitaire ou séparatif nécessitant au moins 2 interventions par an, préventive ou curative) / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) x 100 : _____.

Pour l'année 2018 : (23/ 209 935 ml)** x 100 = 0.011

Pour l'année 2019 : (20/ 214 135 ml)** x 100 = 0.009

Pour l'année 2020 : (20/ 214 135 ml)** x 100 = 0.009

Pour l'année 2021: (20/ 214 135 ml)** x 100 = 0.009

Pour l'année 2022: (20/ 252 590 ml)** x 100 = 0.008

Pour l'année 2023 : (20/273 551ml)** x 100= 0.007

*Affinage du SIG ** SIG non mis à jour

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : B

P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées :

Linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années / longueur du réseau de collecte hors branchements : $9\,820 / 191\,790 = 5,1\%$.*

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf voir km de réseau sur présentation station épuration chapitre 2) : A

*Données du SIG en cours de mise à jour

P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées :

Communes	Masse d'eau
AGINCOURT	Ruisseau des Rouaux et Amezule
AMANCE	Amezule
BELLEAU-MOREY-SIVRY	Ruisseau de la Natagne
BOUXIERES AUX CHENES	Ruisseau des étangs
BRIN SUR SEILLE	Fossé puis Seille
BUISSONCOURT	Roanne
CERVILLE	Ruisseau de la Prairie
CHAMPENOUX	Amezule
CLÉMERY	Ruisseau de la Grève
DOMMARTIN SOUS AMANCE	Amezule
ERBEVILLER-SUR-AMEZULE	Amezule
EULMONT	Amezule
GELLENONCOURT	Ruisseau de Gellenoncourt
HARAU COURT	Roanne
JEANDELAINCOURT	Fossé puis Seille
LAÎTRE-SOUS-AMANCE	Amezule
LANEUVELLOTTE	Ruisseau de Voirincourt
LENONCOURT	Ruisseau de Bronze
LEYR	Le vieux Ru
LIXIERES	Ruisseau du Cendry
MANONCOURT	Ruisseau de l'étang
MAZERULLES	Ruisseau de Mazerulles
MONCEL SUR SEILLE	Loutre noire
NOMENY	Seille
RAUCOURT	Ruisseau de Pompy
REMEREVILLE	L'emblanie
SERRIERES	Ruisseau du Breuil
SORNEVILLE	Le Genevé
THEZEY SAINT MARTIN	Ruisseau de Vulmont
VELAINE-SOUS-AMANCE	Ruisseau dessous la ville

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux

A – Éléments communs à tous les types de réseaux

1_ Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...) sur 20 Pts

2_ Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) sur 10 Pts

3_ Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement sur 20 Pts

4_ Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement sur 30 Pts

5_ Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement sur 10 Pts

6_ Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur sur 10 Pts

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

_ Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total sur 10 pts

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

_ Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage sur 10 Pts

CALCUL ENSEMBLE COMCOM SEILLE ET GRAND COURONNE :

A :	B :	C :
1: 20	0	10
2: 10		
3: 20		
4: 30		
5: 10		
6: 0		

TOTAL 100 / 120

Degrés de Fiabilité de l'indicateur B

P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité :

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : A

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Durée d'extinction de la dette	26	26	26	24	21	20

P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2021	2022	2023
Taux d'impayés	11.53%	2,64%	6.3%

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : A

P258.1 Taux de réclamation :

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2021	2022	2023
Nombre de réclamations à l'exploitant	-	-	-
Nombre de réclamations à la collectivité	50	50	40
Taux de réclamations global	5.9	5.9	5,3

Secteur Nord, BAC:	3936 abonnés
SIE Praye :	220 abonnés
Secteur Sud :	3436 abonnés
Total	7592 abonnés

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : B

6 Evolution de l'environnement réglementaire

Entrée en vigueur de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Loi 2006 – 1772 du 30 décembre 2006)

PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA LOI :

- Donner les outils et les moyens, à l'administration, aux collectivités territoriales et aux acteurs de l'eau, de reconquérir la qualité des eaux.
- Permettre aux collectivités d'adapter leurs services de l'eau et de l'assainissement aux nouveaux enjeux
 - De transparence,
 - De solidarité,
 - D'efficacité environnementale,

RPQS :

- Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »),
- Article 129 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite « Loi NOTRe »)
- Article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au RPQS
- Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du RPQS et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement (obligation de saisir et transmettre par voie électronique – saisie sous SISPEA -, pour les collectivités de plus de 3500 habitants, des indicateurs SISPEA figurant dans le RPQS)
- Articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (présentation, contenu, publication RPQS)
- Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Indicateur de performance

- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement
- Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales
- Annexes V du Code général des collectivités territoriales
- Annexes VI du Code général des collectivités territoriales
- Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement
- Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement
- Circulaire DGSEA4 no 2009-18 du 20 janvier 2009 modalités de transmission aux collectivités locales des indicateurs relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et à la protection de la ressource en eau

Rapport présenté en séance publique lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes qui s'est tenu le 20 novembre 2024

Le Président,
C. THOMAS

Annexe 1

DEGRE DE FIABILITE DE LA PRODUCTION DE CHAQUE INDICATEUR

CLASSE DE FIABILITE	A Très fiable	B Fiable	C Peu fiable
Règle	100 % des critères applicables sont de classe A	100 % des critères applicables sont au moins de classe B	Un critère (ou plus) applicable est de classe C

Annexe 2

Note d'information sur les redevances – Agence de l'Eau Rhin Meuse



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
DE L'EAU
RHIN•MEUSE

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

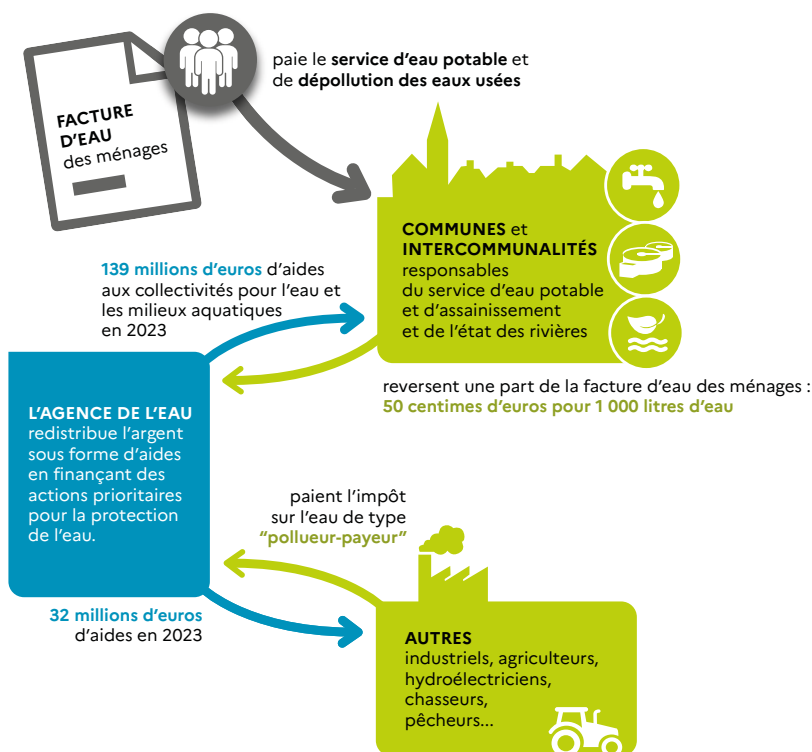
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OU PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



0,06 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



5,24 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



71,66 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



4,86 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 € de redevances émises par l'agence de l'eau en 2023



0,44 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



0,41 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants



4,89 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



1,79 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



10,65 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



4,67 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



41,27 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



9,93 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2023



22,50 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



17,35 € aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



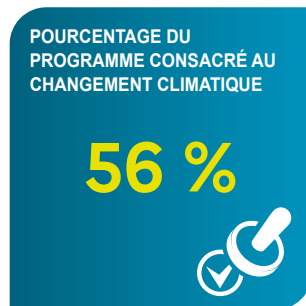
4,28 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

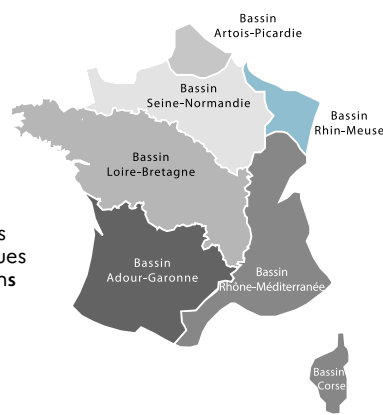
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales. 